

LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 20

MONTRÉAL, LE MERCREDI 25 JANVIER 1995

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

L'auberge espagnole

Les commissions régionales sur l'avenir du Québec sillonnent le territoire durant tout le mois de février. Ces jours-ci, le Secrétariat national des commissions complète l'envoi dans tous les domiciles du *Guide de participation* à ce vaste exercice que le premier ministre qualifiait, hier à Paris, d'initiative démocratique et innovatrice sans précédent.

Qu'en est-il exactement? On verra bien à l'usage. Force est d'ores et déjà de constater que depuis le 6 décembre, date où M. Parizeau a présenté son astucieux avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, il s'est produit toute une série d'événements, d'incidents et de revirements, qui en laissent entrevoir d'encore plus spectaculaires au cours des prochaines semaines. C'est comme si, sous la houlette de propagandistes et d'animateurs hors pair, un vaste happening se mettait en branle, suscitant de façon fort habile dévouement, thérapie et irrésistible synergie vers l'option souverainiste.

Pour ne pas tomber dans ce piège immense, les Partis libéraux, celui de Québec et celui d'Ottawa, ont rejeté l'invitation du premier ministre et invité leurs militants à en faire autant. Pourtant, moins frileux ou désireux d'avoir leur part du grand cirque qui se met en marche, quelques libéraux notoires ont accepté des postes d'avant-plan dans l'une ou l'autre commission, notamment en Estrie et en Montérégie. Sans compter que Mario Dumont et ses ouailles de l'ADQ ont tiré leur épingle du jeu en obtenant, en échange de quelques concessions cosmétiques, un poste de commissaire à chacune des 15 commissions régionales.

De plus, des personnalités et des groupes éminemment respectables, partout au Québec, ont décidé de jouer le jeu à leur manière, pour toutes sortes de raisons. Certaines ont à voir avec la souveraineté, plus ou moins larvée, mais d'autres relèvent carrément de projets qui ne sont pas en prise directe sur la souveraineté. Par exemple, l'UPA reste à l'écart du débat politique proprement dit, mais les autres centrales syndicales n'hésitent pas à sauter à pieds joints dans la mêlée. Elles réclament même, avec d'autres groupes importants, une commission spéciale pour faire valoir leurs intérêts.

Dans les domaines scolaire et municipal, un phénomène fort intéressant se développe aussi. Par exemple, l'Union des municipalités régionales de comté (UMRCQ) a décidé de participer aux commissions itinérantes parce qu'il est question de décentralisation et de gouvernements locaux dans le projet de loi. Celui-ci note en effet que le rapatriement des pouvoirs fédéraux permettra de procéder à une véritable décentralisation en faveur des instances locales et régionales. La nature de cette décentralisation sera discutée avec les principaux intéressés et les grandes lignes en seront inscrites dans la constitution. Forte de cette prémisse, l'UMRCQ a obtenu qu'au moins un de ses membres siège à chacune des commissions, sans pour autant se commettre en faveur de la souveraineté. Ce qui l'intéresse, d'abord et avant tout, c'est la décentralisation.

De la même manière, la Fédération des commissions scolaires du Québec vient de décider de participer aux commissions régionales, mais uniquement dans le but de promouvoir son projet de décentralisation. Tout comme Jacinthe B. Simard, présidente de l'UMRCQ, son homologue de la FCSQ, Diane Drouin, a décidé de jouer le jeu selon ses propres règles. «On nous a dit que tout peut être discuté, sauf l'article 1 («Le Québec est un pays souverain»), explique Mme Drouin. Nous prendrons donc les articles qui font notre affaire pour faire avancer notre projet de décentralisation. Si le PQ change les règles du jeu, il perdra des joueurs en cours de route.»

Ces quelques exemples ne résumant pas, loin de là, le joyeux remue-ménages qui se trame un peu partout pour promouvoir l'une ou l'autre cause à laquelle on tient mordicus. Au point que Daniel Johnson a lui-même relâché quelque peu le mot d'ordre d'exclusion qu'il avait intimé à ses troupes dès le soir du 6 décembre. Certes, avec leurs multiples ressources, les libéraux ont bien d'autres moyens de propager leurs thèses et, même, de contrecarrer le credo souverainiste. Il n'en reste pas moins qu'en attirant des libéraux notoires, des personnalités libres de toute attache partisane, quelques anglophones et allophones crédibles, le gouvernement est en voie de remporter son premier pari.

Non seulement le boycottage fédéraliste n'a pas été suivi intégralement, mais un grand nombre de groupes et de citoyens veulent participer à ce qui promet déjà d'être un vaste happening. Entrepris de séduction pour les uns, le gigantesque carrousel qui se met en marche permettra à d'autres de promouvoir la cause régionale, celle de la minorité anglophone ou celle des communautés culturelles. Avec référence plutôt indirecte au fameux article 1 en forme de vœu pieux.

Il en est de la lecture comme des auberges espagnoles, a dit l'écrivain français André Maurois: on n'y trouve que ce qu'on y apporte. Il semble que l'on puisse en dire autant des commissions sur l'avenir du Québec. Si bien planifiées, organisées et orchestrées soient-elles, bien des Québécois ont décidé d'en faire leur affaire. En marge ou à côté des politiciens, orthodoxes ou non. Si tel est le cas, on n'est pas sortis de l'auberge!

... On n'y trouve que ce qu'on y apporte

INDEX	MÉTÉO
AgendaB8	Montréal Nuageux puis dégel en après-midi. Maxi -5
Avis publicsB6	Québec Nuageux puis dégel en après-midi. Maxi -7
ClasséesA4	Détails en B 5
CultureB10	
ÉconomieB2	
ÉditorialA6	
Le mondeA5	
Mots croisésA4	
Les sportsB5	

MONTRÉAL

Natrel a été victime d'une tentative d'extorsion

PAGE A 3

LES SPORTS

Les JO de 2002: tout Québec fête

PAGE B 5

L'ÉCONOMIE

Les Américains débarquent dans les aéroports canadiens

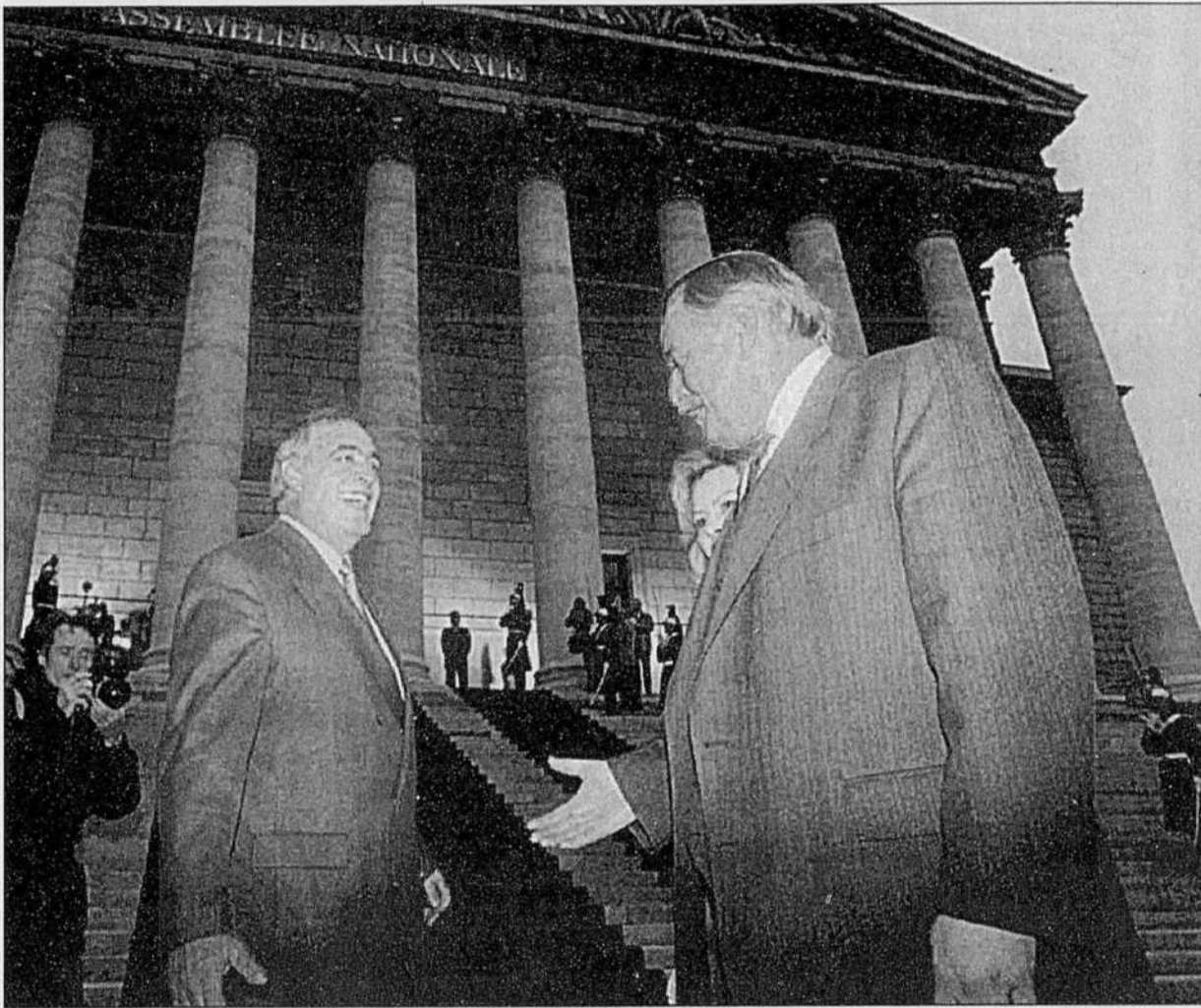
PAGE B 2



La visite officielle du premier ministre à Paris

Un accueil chaleureux pour Parizeau

Mais en coulisses la guerre des drapeaux se poursuit



Le président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, a accueilli hier le premier ministre québécois, Jacques Parizeau, devant le palais Bourbon où M. Parizeau s'est adressé à un groupe de parlementaires. Il doit s'entretenir demain avec le président Mitterrand et le premier ministre Balladur.

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Personne n'a ménagé les drapeaux, les tapis rouges et les symboles à l'occasion de la première journée, hier, de la visite officielle de Jacques Parizeau à Paris. À défaut d'engagements publics concrets, le premier ministre québécois, venu à Paris afin de susciter la sympathie à l'égard du projet souverainiste et de relancer les relations bilatérales, a eu droit à un accueil haut en couleur et plutôt chaleureux. Tout cela pendant que se poursuivait en coulisses la guerre d'ambassades alimentée hier par l'ambassadeur canadien à Paris, Benoît Bouchard.

Dans une cérémonie qui visait de toute évidence à rivaliser en éclat avec celle réservée à Jean Chrétien deux mois plus tôt au Sénat, Jacques Parizeau a été reçu à l'Assemblée nationale par son président Philippe Séguin, un gaulliste considéré comme une étoile montante et qui n'a jamais caché ses sympathies à l'égard du projet souverainiste.

Devant une assemblée couverte de fleurdelisés, le premier ministre a refait pas à pas le chemin que René Lévesque avait emprunté lors de sa visite en France le 2 novembre 1977. Aucun symbole n'avait été négligé, ni les 20 gardes républicains, ni la grande porte Napoléon, ni la grille centrale qui n'avait pas été ouverte (pour des raisons de sécurité) depuis la visite du président américain Woodrow Wilson en 1919. Dans le hall, appelé «la fosse aux lions» et en présence de la veuve de l'ancien premier ministre, Corinne Côté, Jacques Parizeau a dévoilé une plaque rappelant la visite de René Lévesque. Celui-ci est donc depuis hier le seul chef de gouvernement étranger à avoir une plaque en son honneur à l'Assemblée nationale, parmi celles, nombreuses, de députés ou de militaires tombés au combat.

VOIR PAGE A 8: ACCUEIL

VOIR AUSSI

■ Le Bloc québécois réclame la démission de Benoît BouchardA 2

Plutôt supprimer des hôpitaux que réduire les services

Le réseau de la santé est prêt aux grands moyens

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour faire face à la musique des compressions, les directeurs d'établissements de santé plaident pour une révision de pied en cap du réseau, quitte à sacrifier des hôpitaux, plutôt que réduire les services à la population.

D'ores et déjà, les fermetures massives de lits dans les hôpitaux sont à ce point importantes qu'elles équivalent à la fermeture cachée de plusieurs hôpitaux et privent le réseau de millions de dollars dépensés en pure perte. A choisir, mieux vaut donc revoir illico la structure du réseau plutôt que de faire fi de l'universalité et de la gratuité des services, ont plaidé de concert, hier, 45 organismes du réseau de la santé et des services sociaux.

«On a environ 25 % des lits de nos établissements qui sont fermés. Si j'ai 25 % de lits fermés et qu'on continue à payer pour l'infrastructure et les équipements, les salles d'opération et l'urgence, ça n'a pas de bon sens. Pourquoi ne pas fermer un hôpital pour remplir les autres à 100%?», a tranché hier David Levine, président de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec, à l'occasion d'une journée de réflexion sur l'avenir du système de santé, organisée par cet organisme.

A l'heure actuelle, environ 20 % des lits sont fermés en permanence dans les hôpitaux — encore plus dans certains cas —, tout cela faute de budgets appropriés. Une poignée de lits inutiles et coûteux pour chaque hôpital.

«Est-ce que 52 urgences sont rentables à Montréal, ou 15 ou 5 urgences? C'est cela qu'on doit se poser comme question», relance M. Levine, fort d'un large consensus avec les 45 organismes participant à cet événement. Très peu de directeurs d'hôpitaux participaient toutefois à ce vigoureux remue-ménages.

La question est d'autant plus au goût du jour que Québec a déjà annoncé qu'il sabrerait plus d'un milliard de dollars dans le budget du réseau de la santé d'ici trois ans. «Je ne suis pas convaincu que si on nous demande d'offrir les mêmes services à la population, on pourra livrer la marchandise dans les 12 mois qui s'en viennent. Si on ne fait pas ça (revoir le réseau), il va y avoir une contrainte, les attentes vont augmenter, on ne va prendre que les cas urgents, etc. C'est une manière très négative de couper et de saupoudrer les restrictions à tout le monde», estime M. Levine.

VOIR PAGE A 8: HÔPITAUX

Selon l'ambassadeur américain

Le Québec dans l'ALENA: long et compliqué

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À un mois de la visite du président Bill Clinton à Ottawa, l'ambassadeur américain au Canada, James J. Blanchard, a estimé hier que l'adhésion d'un Québec souverain à l'Accord de libre-échange nord-américain serait une question complexe et longue à régler.

M. Blanchard a ajouté, à l'occasion d'un point de presse, que son gouvernement n'avait donné «aucune assurance» au gouvernement du Québec quant à l'adhésion éventuelle d'un Québec souverain à l'ALENA, à l'OTAN ou à quelque autre traité.

L'ambassadeur, qui était de passage à Québec, a toutefois réitéré ce qui est devenu la position officielle de son pays à l'égard de la souveraineté du Québec: «Nous jouissons depuis longtemps d'excellentes relations avec un Canada fort et uni, mais toute décision portant sur des changements constitutionnels, quels qu'ils soient, re-

VOIR PAGE A 8: ALENA

Le renard des neiges

Michael Snow débarque au MAC

Le Musée d'art contemporain de Montréal organise une exposition consacrée à Michael Snow, l'artiste-culte du Canada, malheureusement encore trop peu connu au Québec because les deux solitudes. On y découvre un surdoué des arts, rusé au point de devenir, après quarante ans de travail, tout à la fois une figure de proue de l'avant-garde et un artiste officiel adulé du grand public canadien.

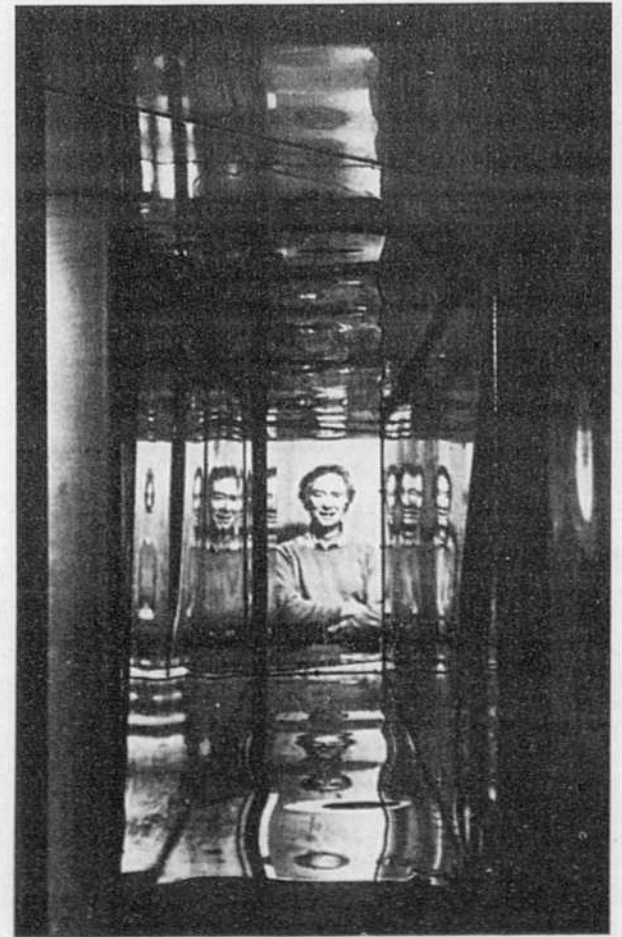
STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Un biographe a déjà remarqué qu'au fond, il n'existe que deux types d'êtres: le renard et le hérisson. Le renard, qui est rusé, connaît beaucoup de choses et peut innover à volonté. Le hérisson, lui, ne maîtrise qu'une seule technique (la «mise en boule»), avec laquelle il survit benoîtement.

Les artistes, quoi qu'ils en pensent trop souvent, n'échappent pas aux cas de figure. À preuve, les deux expositions d'hiver du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC), consacrées à Angela Grauerholz et Michael Snow, et placées sous le signe de ces animaux emblématiques.

Ici, la photographe québécoise Angela Grauerholz joue le hérisson, tandis que l'artiste multidisciplinaire Michael Snow triomphe dans le rôle du renard: elle ne sait que photographier (mais très habilement); il sait tout faire et réussit toujours avec la même subtilité, la même intelligence.

Michael Snow, qui a maintenant 66 ans, a commencé sa carrière comme dessinateur et comme peintre au milieu des années 50. Avec le temps, d'année en année, de décennie en décennie, il s'est aussi imposé dans une foule de disciplines, par d'innombrables moyens, dans une inépuisable et perpétuelle poursuite du



VOIR PAGE A 8: RENARD

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le Bloc passe un savon à Benoît Bouchard

L'ambassadeur du Canada est un «politicien de basse-cour» qui devrait être démis de ses fonctions pour avoir «insulté tous les Canadiens»

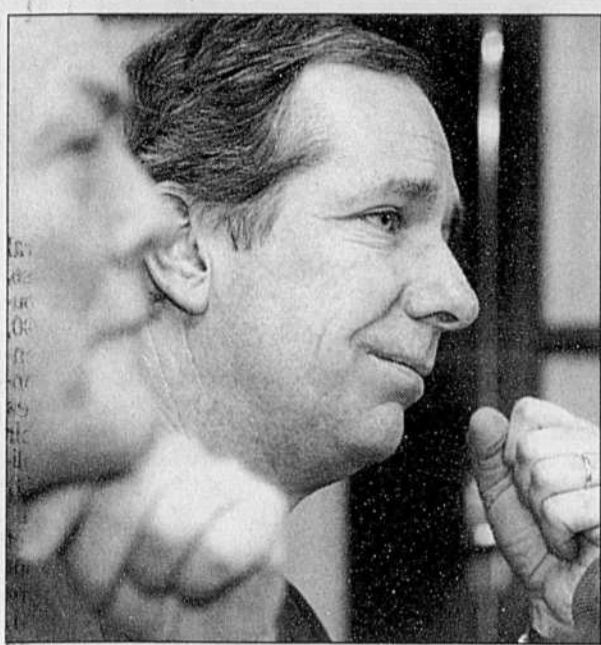


PHOTO JACQUES NADEAU

Le chef libéral Daniel Johnson; en avant-plan, le président du CPQ, Ghislain Dufour.

Une victoire serrée du NON ne réglerait rien, dit Johnson

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Si le référendum conclut à des résultats serrés, que ce soit en faveur du NON ou du OUI, il n'y aura rien de changé au Québec, rien de réglé.

La mise en garde est venue de Daniel Johnson hier, à l'issue des entretiens qu'il a eus avec les membres du bureau des gouverneurs du Conseil du patronat et leur président, Ghislain Dufour.

Ce n'est pas que le chef de l'opposition libérale doute de la victoire du NON. Il craint simplement que ce ne soit pas suffisamment clair, que la défaite du OUI ne soit pas significative. «On n'aura rien accompli comme peuple ou société. On n'aura rien réglé. On ne sera que plus divisés.»

Quels que soient les risques que comporte un vote serré, MM. Johnson et Dufour sont d'accord au moins sur un point: il est préférable que le référendum ait lieu quant même et qu'il se tienne dans les meilleurs délais. «Le plus tôt possible sera le mieux.»

Le sentiment d'urgence qui anime le chef libéral tient au caractère malsain qu'il attribue au suspense référendaire. «C'est un échec à long terme que le gouvernement ne se préoccupe pas d'emplois ou de la qualité des services publics. Il est monopolisé, aveuglé par son projet de séparation.»

Au cours de cette rencontre, les gens d'affaires et l'opposition ont convenu qu'il ne fallait pas succomber à la tentation de participer aux commissions régionales référendaires. «Parce que nous trouvons que la mécanique de cette consultation est piégée», a expliqué Ghislain Dufour.

Outre les stratégies référendaires du camp du NON, la rencontre a porté sur des questions d'actualité politique, comme le prochain budget Campeau, les purges au sein de la fonction publique, les autochtones et le projet gouvernemental d'imposer une taxe de 1 % de la masse salariale des entreprises pour assurer la formation professionnelle.

Les «purgés idéologiques» auxquelles se livre le gouvernement péquiste suscitent l'indignation du chef de l'opposition. Il va même jusqu'à soutenir qu'il n'y a jamais rien eu de semblable en cinquante ans. C'est l'ampleur de la purge qui l'étonne, le fait que des douzaines de hauts fonctionnaires compétents aient été «cavalierement» écartés. Il cite l'exemple de la présidente de Radio-Québec, Françoise Bertrand, qui a été sacrifiée pour faire place au collecteur de fonds de la ministre Rita Dionne-Marsolais.

Il y a aussi cette offre de 350 millions \$ aux autochtones de la Côte-Nord, que M. Johnson ne digère pas. «Le PQ ne se gêne pas pour acheter des groupes, la paix et des votes.»

En conférence de presse, M. Johnson a été amené à commenter les propos tenus par M. Parizeau à l'occasion de sa visite à Paris, voulant que sous les libéraux, on ait assisté à une détérioration des rapports entre le Québec et la France. Le chef libéral a rappelé qu'il a lui-même été reçu par le premier ministre Balladur et le président Mitterrand, seulement 19 jours après son assermentation. Et quand à l'interruption de l'alternance des visites entre les premiers ministres des deux pays, ce dont se plaignait M. Parizeau, il l'attribue à l'état de santé de M. Bourassa à l'époque. Ce qui porte M. Johnson à conclure que le premier ministre du Québec a fait preuve à Paris de «mesquinerie sans pareil».

EN BREF

ULTIMATUM À LA STCUQ

Québec — Le gouvernement du Québec donne jusqu'au 2 février à la direction et au syndicat de la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec pour conclure une entente, sans quoi il fera adopter une loi spéciale qui ne fera pas de cadeau ni à l'une ni à l'autre partie, a indiqué hier le leader du gouvernement en Chambre et ancien chef syndical Guy Chevrette. Les députés sont convoqués pour reprendre les travaux de l'Assemblée nationale jeudi. Ils débattront de divers projets de loi présentés avant Noël, mais ils seront sur place pour adopter cette loi spéciale dès que ce sera nécessaire. M. Chevrette invoque des raisons de santé et de sécurité (le froid de février) pour justifier une loi spéciale. Le 2 février marque également l'ouverture du Carnaval de Québec.

ROGER BERTRAND DEVIENT PRÉSIDENT DE L'AIFPL

Québec — Le président de l'Assemblée nationale, Roger Bertrand, prend la relève de son prédécesseur Jean-Pierre Saintonge comme président de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIFPL) jusqu'en juillet. M. Saintonge a dû démissionner de cette fonction puisqu'il ne s'est pas présenté aux dernières élections. L'AIFPL se veut l'assemblée consultative de la Francophonie en matière de droit et de démocratie. Elle milite également en faveur de la consolidation de la place du français au sein des organisations internationales.

Le Devoir

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Gracieuseté de Benoît Bouchard, le triangle infernal Québec-Ottawa-Paris se retrouve au cœur d'une nouvelle controverse.

Auteur de propos jugés «indignes d'un diplomate», l'ambassadeur du Canada en France s'est fait passer hier un sérieux savon par le Bloc québécois, qui estime que M. Bouchard devrait être démis de ses fonctions pour avoir «insulté tous les Canadiens» et «manqué à son devoir de réserve» à l'occasion de la visite dans la capitale française du premier ministre du Québec, Jacques Parizeau.

En fait, l'ancien ministre de Brian Mulroney s'est comporté comme «un politicien de basse-cour», s'est insurgé le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier, lors d'un point de presse.

La raison de ce tollé? Dans une entrevue accordée lundi à des journalistes ac-

compagnant la tournée Parizeau, M. Bouchard a soutenu en substance que la thèse souverainiste ne recevait en France l'appui que de quelques francs-tireurs («loose cannons», comme on dit couramment à Paris), dont ferait partie le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin.

Il a de plus argué que, pressé par l'échéancier référendaire, M. Parizeau faisait passer les intérêts des souverainistes avant ceux du Québec en rencontrant des dirigeants politiques qui, d'évidence, ne seront plus en poste «dans six mois», soit après l'élection présidentielle prévue en mai.

Pour le Bloc, de tels «commentaires désobligeants à l'endroit de la classe politique française sont absolument renversants». En outre, en cherchant à «banaliser» le périple du chef péquiste, M. Bouchard a tenu «des propos gênants pour l'ensemble des Canadiens, désobligeants à l'endroit du peuple du Québec et odieux à l'endroit du gouvernement du Québec et de sa démarche démocratique», a dé-

claré M. Gauthier. «M. Parizeau a un mandat, M. Bouchard n'en a pas», a ajouté le député. A moins, bien sûr, devait convenir son collègue Gilles Duceppe à la suggestion des journalistes, que l'ambassadeur ait reçu de son patron, le ministre des Affaires étrangères André Ouellet, l'ordre de ne pas faire à Jacques Parizeau la partie aussi belle qu'à Lucien Bouchard, dont la visite à Paris l'an dernier s'était déroulée sans anicroche.

Réponse du ministre: pas du tout. M. Ouellet a d'ailleurs systématiquement éludé les questions relatives aux loose cannons de son représentant, affirmant — en milieu d'après-midi — qu'il n'était «pas au courant» des déclarations incriminées, et se disant «convaincu» d'autre part qu'elles avaient «probablement été citées hors contexte».

Il a expliqué que la France ne l'avait pas approché pour obtenir des précisions, soupçonné le Bloc de chercher à entretenir «une lutte entre les deux Bouchard

tout à fait inappropriée» et dit ne pas vouloir faire de cette histoire «un incident diplomatique, comme le voudraient le PQ ou le BQ». Il a aussi dit qu'il allait «vérifier» la situation auprès du principal intéressé.

Lors d'une conférence de presse rapidement détournée de son objet — la candidature de Québec aux Jeux olympiques de 2002 —, M. Ouellet a plutôt louangé le travail «exceptionnel» de M. Bouchard et déclaré être d'accord avec ce dernier pour dire que le linge sale du contentieux Québec-Ottawa ne se prêtait pas à des séances de lavage sur les places publiques étrangères.

Pour le Bloc, toutefois, c'est justement la que le bât blesse. En portant à Paris un débat que les fédéralistes eux-mêmes qualifient d'«interne», Benoît Bouchard a «manqué à son devoir de réserve» et devrait en conséquence, à défaut d'avoir le «courage» de démissionner, être rappelé, a dit M. Gauthier.



PHOTO PC

Le Dr Roopnarine Singh (au centre), le mentor du Comité spécial pour l'unité canadienne, expliquait hier la démarche qui amène son groupe à contester l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec devant les tribunaux. De gauche à droite, il est secondé du chef Mohawk de Kahnawake, Joe Norton, de l'avocat Reeve Pearl et du professeur Stephen Scott.

Création du Comité spécial pour l'unité canadienne

L'avant-projet de loi du PQ sera contesté devant les tribunaux

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Des fédéralistes convaincus ont formé hier le Comité spécial pour l'unité canadienne, qui contestera vigoureusement la valeur légale de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec devant les tribunaux.

«Illégal, anarchique et révolutionnaire.» Les membres de ce Comité n'y sont pas allés de main morte pour dénoncer le projet souverainiste du premier ministre Jacques Parizeau.

«Notre but principal est de préserver et de promouvoir l'intégrité politique et territoriale du Canada», a déclaré d'entrée en jeu le Dr Roopnarine Singh, présenté comme le mentor de ce Comité qui regroupe aussi le chef du Parti Égalité, Keith Henderson, le professeur Stephen Scott et l'avocat Reeve Pearl. Le chef du conseil mohawk de Kahnawake, Joe Norton, appuie le Comité sans toutefois en faire partie.

Le Comité pour l'unité canadienne contestera la validité de la loi sur la souveraineté en Cour supérieure du Québec si le projet devait recevoir l'assentiment d'une majorité de citoyens lors du référendum. Les 40 membres du Comité invoqueront la Loi constitutionnelle de 1982 qui consacrerait la suprématie de la Constitution canadienne sur les visées souverainistes de l'Assemblée nationale. Selon l'article 52 de cette loi, «la Constitution du Canada ne peut être modifiée que par les pouvoirs conférés par elle». Autrement dit, l'Assemblée ne peut amender la Constitution de son propre gré.

«Je suis tanné d'entendre ces commentaires insensés qui disent que la loi et l'État sont hors

de propos et que tout ce qu'on a à faire, c'est de poser une question délicate qui fait appel aux sentiments pour que le pays éclate», a déclaré Stephen Scott, professeur en droit constitutionnel à l'Université McGill.

«Le projet de M. Parizeau, même s'il est adopté et sanctionné par l'Assemblée nationale, sera radicalement nul, a-t-il ajouté. Les lois et la Constitution du Canada resteront en vigueur malgré tout acte de l'Assemblée nationale ou tout référendum.»

L'avocat et secrétaire général du Comité, Reeve Pearl, présentera la requête en Cour supérieure, sans toutefois exiger d'honoraires.

Keith Henderson, leader du Parti Égalité, a rappelé à Jacques Parizeau que sa démarche est «anticonstitutionnelle». «Des lois illégales sont inacceptables et les citoyens du Québec et du Canada ne sont pas obligés d'obéir. Si jamais l'Assemblée nationale adopte cette loi sur la souveraineté, plusieurs Québécois n'y obéiront pas. Par exemple, ils pourraient refuser de payer des taxes au Québec», a-t-il suggéré.

Par ailleurs, le Comité, un organisme qui sera financé grâce aux contributions de ses membres, s'est adressé au premier ministre Jean Chrétien et à ses homologues des neuf autres provinces du Canada dans l'espoir de récolter quelques appuis. L'opération a connu un succès mitigé: seulement deux premiers ministres sur neuf, ceux de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick, ont répondu à l'appel, ce qui a suscité la colère de Reeve Pearl. «Les fédéralistes ne font rien. S'ils veulent garder les yeux fermés et ne pas réagir à ce qui se passe, nous n'aurons plus de pays dans un avenir rapproché.»

Démantèlement du Régiment aéroporté

Les généraux se rangent à contrecœur

JEAN DION
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La haute direction des Forces armées canadiennes se pliera à l'ordre d'Ottawa de supprimer le Régiment aéroporté de Petawawa, mais elle le fera avec la conviction que cette unité d'élite avait déjà fait le ménage dans ses affaires et aurait dû être maintenue.

Si la déception était omniprésente au sein des troupes, hier, le commandement de son côté fait part de son appui à la décision du ministre de la Défense, David Collenette, et de son intention de procéder de manière ordonnée au démantèlement du Régiment et à la réorganisation des activités aéroportées qui devient inévitable.

Ainsi le commandant de l'armée de terre, le lieutenant-général Gordon Reay, a-t-il résumé la situation: «Le Régiment aéroporté du Canada en 1995 n'est pas la même unité qu'en 1992 ou 1993.»

Le commandant, les officiers et sous-officiers et tous les soldats ont énormément travaillé afin de réparer les torts constatés dans les bandes vidéo diffusées la semaine dernière et qui ont fait scandale.

Aussi, «c'est avec le plus grand professionnalisme que les membres du Régiment doivent maintenant tourner la page. Et je ferai en sorte qu'il tire sa révérence avec dignité», a déclaré M. Reay lors d'une conférence de presse à Ottawa.

Comme l'avait fait la veille le chef d'état-major John de Chastelain, M. Reay a refusé d'absoudre les individus qui se sont livrés à une séance d'initiation qu'il a lui-même qualifiée de «dégoûtante». Ceux d'entre eux qui n'ont pas déjà été sanctionnés, a-t-il expliqué, seront retracés et recevront une punition appropriée.

Mais de là à supprimer un régiment entier, il y a un pas qu'on n'aurait pas dû franchir. A cet égard, M. Reay a déploré que les agissements d'une minorité entachent maintenant la réputation de l'armée tout entière. Et s'il note que, des 600 membres du Régiment qui se sont rendus en Somalie, 315 sont toujours en poste, il tient aussi à préciser que le commandement a été changé au complet. De plus, «la plupart (des soldats) du Régiment en 1992, comme aujourd'hui, sont innocents. C'est seulement un petit groupe d'individus qui a causé les problèmes.»

M. Reay a rappelé que, dans l'ensemble, les militaires envoyés en Somalie s'étaient fort bien acquittés de leur tâche et que le contingent canadien avait été considéré comme «l'un des meilleurs, sinon le meilleur» de l'opération de paix américano-onusienne.

Le lieutenant-général a confié qu'il était au courant de certains rites d'initiation et d'actes «racistes» mais ne savait pas qu'il en existait des copies vidéo. Des mesures avaient été prises, l'an dernier, pour éviter que de telles choses ne se répètent. À l'évidence, le ministre de la Défense ne s'est pas satisfait de ces mesures.

Or, dit le lieutenant-général, «dans une société libre et démocratique, le dernier mot appartient au gouvernement. De notre côté, nous devons travailler à rebâtir la confiance dans l'armée canadienne.»



Gordon Reay

Mobilisation contre la réforme Axworthy

Les étudiants manifestent dans vingt villes canadiennes

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

La Fédération canadienne des étudiants attend des dizaines, voire des centaines de milliers d'étudiants aujourd'hui, dans les rues d'une vingtaine de villes canadiennes, pour manifester contre la réforme des programmes sociaux suggérée par le ministre fédéral des Ressources humaines, Lloyd Axworthy.

À Montréal, des étudiants de quatre universités et douze cégeps sont conviés à une manifestation qui partira du complexe Guy-Favreau à 14h30 aujourd'hui. Plus de 70 000 étudiants fréquentant les 16 établissements sont visés par le débrayage. Plusieurs directions d'établissement, dont Concordia, McGill et l'UQAM, ainsi que plusieurs cégeps dont celui de Brébeuf, ont accordé une amnistie aux étudiants qui voudront participer à la manifestation.

Aussi, dans une lettre écrite lundi, le recteur de l'UQAM, Claude Corbo, exprime ouvertement son opposition à la réforme Axworthy, de concert avec la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). La proposition du ministre sur les

bons d'études pourrait entraîner «une hausse substantielle des frais de scolarité (de l'ordre de 250 %) qui aurait des conséquences extrêmement graves tant pour les étudiants que pour les établissements», affirme M. Corbo.

Aussi, à ce jour, tant la CREPUQ que la Conférence des évêques catholiques du Canada, ainsi que les fédérations étudiantes et plusieurs syndicats d'enseignants, ont ouvertement protesté contre la réforme des programmes sociaux mise en avant par le ministre Axworthy.

Pour sa part, la Coalition X, qui organise à Montréal la manifestation d'aujourd'hui, met en garde les étudiants contre un endettement qui irait croissant, advenant que cette réforme soit adoptée. La Coalition va jusqu'à dire que les étudiants pourraient aisément se retrouver à payer une dette d'études jusqu'à la fin de leurs jours.

Pour sa part, et à titre d'exemple, Loïc Franchomme, un étudiant en communications à l'UQAM, doit même s'il bénéficie d'un prêt et d'une bourse, travailler de 15 à 30 heures par semaine chez M. Felix et Mr Norton pour payer ses études. Il partage un logement de six pièces et demie avec deux autres locataires. Le logement lui coûte 480 \$ par mois, non chauffé.

«Le gouvernement ne nous encourage pas à travailler en étudiant», dit-il, précisant que ce dernier déduit déjà un pourcentage de l'argent gagné au travail sur la bourse initiale. «Imaginez si les frais scolaires doublaient ou triplaient...»

Pour sa part, Pierre Tadros, porte-parole de la Coalition X, a maintenu que l'éducation postsecondaire était un investissement, et non un coût, un droit et non un privilège, autant de principes qui sont remis en cause par la réforme.

La Coalition demande ainsi la tenue de nouvelles audiences publiques qui ne seraient pas basées sur une philosophie d'économie et de compressions budgétaires. Elle qualifie la dernière consultation sur la question de «bidon», puisque l'ensemble des personnes qui s'y sont présentées se sont prononcées contre la réforme, et que cette opinion n'a pourtant pas été prise en compte.

Par ailleurs, la Coalition met en doute le principe selon lequel l'application de la réforme réduirait la dette fédérale. A cet égard, ses porte-parole brandissent un rapport de Statistique Canada, selon lequel seulement 2 % de l'argent emprunté par le Canada servirait à payer les programmes sociaux.

LE DEVOIR

MONTREAL

Accusation d'agression sexuelle

Le Dr Marc Bissonnette affirme que la patiente était consentante

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Le Dr Marc Bissonnette, ce plasticien d'Outremont accusé d'avoir agressé sexuellement une de ses patientes alors qu'elle était sous anesthésie, a admis hier qu'il avait eu une «relation sexuelle complète» avec elle, le soir du 6 juillet 1993.

Le médecin de 39 ans prétend que c'est sa patiente qui aurait initié la relation, que la jeune femme était pleinement consentante et qu'elle était parfaitement consciente de ce qu'elle faisait puisqu'aucune médication ne lui avait encore été administrée. La patiente s'était rendue à la clinique du Dr Bissonnette pour changer ses implants mammaires.

Le Dr Bissonnette prétend donc que les deux ont consenti à cette relation et que celle-ci a eu lieu avant et non après l'opération, précisant que ce n'était pas la première fois que la jeune femme lui faisait des avances.

Le tout se serait déroulé quelques instants après que la dame, alors assise devant lui sur la table d'opération, vêtue d'une simple jaquette, aurait demandé au médecin, qui songeait alors à lui administrer un sédatif pour procéder à l'opération, si elle était «spéciale» à ses yeux.

Mal à l'aise, le Dr Bissonnette lui aurait murmuré que «oui», après quoi, toujours selon le témoignage du médecin, elle aurait reformulé sa question, lui demandant cette fois si elle était «vraiment spéciale» à ses yeux.

«J'ai figé. Je n'ai pas répondu», a dit le médecin.

Puis la patiente se serait approchée de lui et les deux se seraient embrassés avant d'avoir une relation sexuelle avec la table d'opération. 24 heures après que l'épouse du Dr Bissonnette eut déclaré au tribunal qu'il était mécaniquement impossible que son mari ait pu avoir une relation sexuelle avec une patiente anesthésiée en la tirant au bout de la table d'opération — compte tenu de la position de la table et du corps des deux individus —, voilà que le médecin déclare qu'il a bel et bien eu une relation avec sa patiente, relation qu'il aurait profondément troublé sans toutefois l'empêcher de procéder par la suite à l'intervention chirurgicale.

Selon les avocats de la patiente, le Dr Bissonnette aurait violé la jeune femme au terme de l'opération, au moment où celle-ci était toujours sous l'effet de l'anesthésie.

Le procès, qui en était à sa dix-huitième journée hier, reprendra demain matin.

Vision Montréal se réunira en conseil général le 18 février

LE DEVOIR

Pour éviter que la victoire du 6 novembre dernier ne refroidisse les ardeurs des militants de Vision Montréal, le parti de Pierre Bourque, créé le 24 avril 1994, tiendra un conseil général le samedi 18 février prochain.

Ce sera l'occasion pour la jeune formation de présenter le rapport financier de sa campagne électorale et surtout de réactiver les comités de quartier. L'événement partisan pourrait être d'autant plus important qu'un certain mécontentement semble poindre au sein de l'équipe du maire Bourque.

ROBIC
DEPUIS 1892
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2V 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 89 8-0-0-0
La maîtrise des intangibles

Montréal illisible



PHOTO JACQUES GRENIER

MONTREAL, c'est un peu comme Marrakech ces jours-ci: ici comme là-bas, les noms de rue sont effacés. À Montréal, par la neige. Dans la cité impériale marocaine, où les bordées sont peu fréquentes, par l'usure du temps. Dans les deux cas, ce sont les touristes qui écopent.

L'organigramme codé de Bourque

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Pour faire place à ses collaborateurs, le comité exécutif de la Ville de Montréal vient de modifier le répertoire des postes pouvant être occupés par des cadres administratifs, créant du coup sept nouvelles catégories d'emplois.

D'aucuns y verront une façon détournée de ne pas appeler un chat un chat, puisque ces nouveaux postes correspondent, à quelques nuances près, à celui qui existait sous la précédente administration municipale, soit le poste d'attaché politique. Mais voilà, le maire Pierre Bourque est allergique à ce titre qui rappelle, selon ses propres explications au cours de la campagne électorale, la lourdeur technocratique de ses prédécesseurs.

Il n'existe donc plus d'attachés politiques. En contrepartie, la porte est dorénavant ouverte aux attachés de presse stagiaires, aux conseillers techniques, aux adjoints du maire, aux conseillers du maire en communications, aux adjoints spéciaux au maire et aux adjoints à la présidente du comité exécutif. C'est ce qui ressort d'une résolution adoptée le 18 janvier dernier par le comité exécutif.

À la même date, les membres du

saint des saints ont procédé à la nomination de six personnes, rendant ainsi officiel ce qui existait déjà. Il s'agit de Pierre Gaumond et Richard Fradette, tous deux conseillers techniques, le premier auprès de la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, et l'autre auprès de Pierre Gagnier, chargé du développement économiques.

Danielle Gobeil agit à titre d'assistante administrative (relations avec le caucus); Alain Sans Cartier est conseiller du maire en communications; Wen Qi œuvre à titre de conseiller spécial (communautés culturelles), et Marie Audette est assistante au conseiller adjoint.

Selon le vice-président du comité exécutif, Sammy Forcillo, toutes ces nominations ne sont pas d'ordre politique. Et il insiste: «Ils ne font pas du tout un travail politique. Ce sont des employés municipaux. Ils sont rattachés au bureau du maire à cause de leur expérience, de leur expertise, de leur connaissance du milieu», affirme-t-il. M. Forcillo se défend lui-même de faire de la politique. «Je n'ai jamais, jamais dit que j'étais un politicien parce que la Ville, c'est une administration de services. Je suis un serviteur public», clame le conseiller municipal du district Saint-Jacques.

Menace de contamination du lait

Les compagnies laitières victimes de tentative d'extorsion

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Les menaces de contamination du lait sont liées à une tentative d'extorsion d'argent et proviennent d'au moins deux personnes.

Dans une tentative pour élucider le crime, la Sûreté du Québec a rendu publics hier des extraits des conversations enregistrées chez les compagnies laitières et supermarchés visés par les menaces de contamination du lait.

Dans ces appels de menaces, on entend au moins deux voix d'homme, dont un avec un accent français marqué. La majorité des appels ont été logés depuis Québec.

Dès le premier appel, le 9 janvier, l'homme a exigé une somme de 300 000 \$. Au deuxième appel, le 11 janvier, le même montant était exigé avec, en plus, une voiture et un téléphone cellulaire. Le 16 janvier, un troisième appel demandait un montant de 450 000 \$ en coupures de 20 \$.

A certains moments, on entend un des suspects lancer: «Est-ce que vous êtes prêts à collaborer ou sinon, on vous en fait une alerte», «Est-ce que

vous êtes intéressés à continuer avec votre compagnie? Est-ce que vous voulez qu'elle progresse ou régresse?» ou encore: «Vous allez perdre plus de contrats que vous pensez.»

Deux tentatives de rencontre avec les auteurs des menaces ont avorté, les 12 et 17 janvier, rapporte la Sûreté du Québec.

Jusqu'ici, le corps policier n'avait pas révélé le fait que les menaces de contamination du lait étaient liées à une tentative d'extorsion auprès des compagnies de produits laitiers. «C'était nécessaire aux besoins de l'enquête, dans le cheminement qu'on avait fait», justifiait simplement le porte-parole de la Sûreté du Québec à Montréal, Pierre Lemarbre.

La SQ, qui a diffusé ces messages à Montréal, Québec et Trois-Rivières, espère que quelqu'un saura reconnaître l'une des voix.

Samedi dernier, la Fédération des producteurs de lait du Québec et l'Association des laitières ont offert une récompense de 25 000 \$ à toute personne qui pourrait transmettre aux policiers un renseignement menant à l'arrestation des suspects.

Lasagne a eu un coup de pouce américain

PRESSE CANADIENNE

C'est une lettre du consul général des États-Unis, Andrew Antipass, adressée au ministre de la Sécurité publique, Claude Ryan, en octobre 1990, qui est à l'origine de la plainte qu'entend cette semaine le Comité de déontologie policière relativement à des coups et insultes qu'aurait fait subir à Ronald Cross, dit Lasagne, cinq policiers de la Sûreté du Québec (SQ) dans la foulée des événements d'Oka.

Hier, les procureurs des policiers et du Commissaire à la déontologie sont tombés d'accord pour ne pas rendre publique cette lettre parce que «M. Antipass reproche toutes sortes de choses aux policiers dans cette lettre», a fait valoir l'avocat des policiers, André Fiset.

En outre, une lettre écrite également au ministre Ryan par la secrétaire de M. Antipass, Angela Dickie, à la suite d'un entretien avec le plaignant, a été frappée d'un interdit de publication parce qu'il sera impossible d'en interroger l'auteur.

Interrogé par Me Fiset, le plaignant a été incapable d'expliquer pour quelles raisons les mauvais traitements physiques qu'il soutient avoir subi les 26 et 27 septembre 1990 n'apparaissent pas sur les photos qui ont été prises dans les heures qui ont suivi la reddition des Mohawks d'Oka.

L'est de Montréal ne lâche pas prise

Une coalition de maires et de gens d'affaires relance la bataille pour obtenir un hôpital

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Un consensus s'était clairement dégagé en faveur de l'établissement d'un nouvel hôpital dans l'est de Montréal et celui-ci demeure essentiel pour desservir la population. Il n'est pas vrai que l'est de l'île n'a droit qu'aux incinérateurs, aux carrières et aux usines de traitement du pétrole. Bref, l'est de Montréal a besoin d'attirer de nouveaux pôles de développement propres et qui revalorisent la santé.

C'est ce qu'a soutenu hier le maire d'Anjou, Richard Quirion, en compagnie de plusieurs autres intervenants en faveur de l'hôpital de Rivière-des-Prairies, notamment le représentant de la Chambre de commerce de l'est de Montréal, Alain Riendeau, ainsi que l'un des nouveaux membres du comité exécutif de Montréal, Johanne Lorrain, une conseillère qui représente Pointe-aux-Trembles.

Le maire d'Anjou a ajouté, en aparté, que si le fait pour Rivière-des-Prairies d'avoir voté libéral aux dernières élections fait problème, Anjou a voté PQ, et un site pour l'hôpital y est disponible à l'angle de la montée Hippolyte-Lafontaine et de l'autoroute 45.

La Coalition pour l'implantation d'un hôpital dans le nord-est de Montréal renait sous l'impulsion du député libéral de Rivière-des-Prairies, Jean-Claude Gobé. Celui-ci était appuyé hier par Michel Bissonnet, député du district Jeanne-Mance, et par Yvon Charbonneau, député de Montréal-Nord. Tous se promettent de saisir l'Assemblée nationale du problème de l'hôpital dès la semaine prochaine.

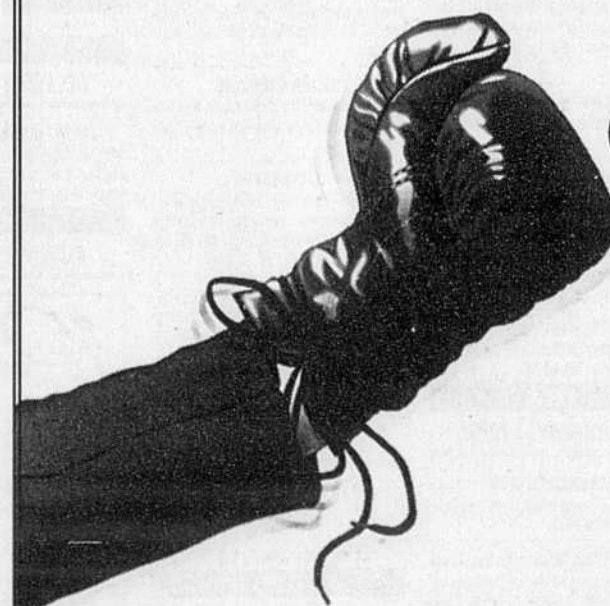
Le représentant de la Chambre de commerce tient à ce que la question ne soit pas seulement abordée sous l'angle de la politique partisane. Il souhaite discuter de la question avec Louise Harel, ministre du Travail, Michel Bourdon, député de Pointe-aux-Trembles, Camille Laurin, ministre-délégué de la région de Montréal, et Jean Rochon, ministre de la Santé.

Le site choisi par l'ex-ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, était celui de l'hôpital psychiatrique pour enfants et adolescents de Rivière-des-Prairies. Une affiche annonçant des travaux de construction de 80 millions \$ a été installée dans le bois tout à côté mais rien n'a encore été entrepris.

Le nouveau conseiller municipal de Rivière-des-Prairies, Aimé Charon, a proposé l'utilisation du centre commercial Marc-Aurèle-Fortin, un immense édifice abandonné à la suite d'une faillite, pour le nouvel hôpital. Cette option aurait pour avantage de diminuer le coût de l'investissement et d'utiliser des ressources déjà existantes. En outre, l'hôpital se situerait plus à l'est, en zone urbaine d'une grande densité et loin des hôpitaux Sacré-Cœur et Santa Cabrini.

On se demande si tout l'est de l'île de Montréal n'aura droit qu'à une clinique ou à un CLSC au lieu d'un nouvel hôpital, ce qui inquiète grandement les représentants de tous les quartiers situés à l'est de la montée Hippolyte-Lafontaine. Louise Harel et Camille Laurin seront prochainement l'objet de pressions sur l'avenir de ce territoire, faut-il savoir.

METTEZ DU PUNCH À VOTRE PRÉSENTATION



Copie couleurs digitale

Kodak 1^{ère} qualité **79¢** CH.
(8 1/2 X 11)

Diminuez vos dépenses de photocopie.

• Copieur (duplicateur haute qualité) ultra rapide (85 copies/minute), de 2,5¢ à 5¢ la copie (assemblage/brochage, papier 8 1/2 x 11).

Copieurs réguliers (libre-service) (8 1/2 X 11")

1 à 200 copies 5¢/chacune
200 à 700 copies 4¢/chacune
700 à 1000 copies 3,5¢/chacune
1000 et plus 3¢/chacune

Grosses quantités recto/verso, 2,5¢ la copie.

Nous pouvons également faire le travail à votre place. Informez-vous de nos tarifs.

Gagnez l'estime de vos collègues de travail: utilisez la qualité.

• Nous vous offrons un service de copie couleurs de première qualité

• Impressionnez vos collègues et profitez de nos services et produits de haute qualité: reliure, lamination, plastification, assemblage, brochage, cartons et papiers couleurs spéciaux, estampes et acétates.

COPIE RAPIDE DU VIEUX MONTREAL

480, boul. St-Laurent 843-9336
à deux pas du palais de justice

PROBLEME DE DELINQUANCE DANS LA FAMILLE???
Vos enfants ont des problèmes avec la justice? Avec l'école? Suscitent des inquiétudes? Un frère, une soeur, un ami présentent des comportements inquiétants? Un employé ou un confrère a des problèmes?
Vous voulez en discuter, avec un professionnel, en toute confidentialité? Nous pouvons vous écouter, vous guider, vous référer, peut-être intervenir. Toujours avec discrétion.
Sur rendez-vous seulement
Bernard LeBel
Criminologue Téléphone: 486-6490

SOIRÉE DE SOLIDARITÉ
La démocratie en question...
Une conférence de M. Halidou Ouédraogo, président de l'Union interafricaine des droits de l'homme (UIDH)
La démocratie en Afrique et les programmes de la Banque mondiale et du FMI.
Jeudi le 9 février 1995, 18h00
au Centre St-Pierre,
1212, rue Panet, salle 101
(Métro Beaudry)
Outre la conférence de M. Ouédraogo, le programme de la soirée comprend:
• repas africain servi dès 18h00
• d'autres surprises...
Entrée 10,00 \$
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS
55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2V 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 89 8-0-0-0
La maîtrise des intangibles
CISO QUÉBEC (528-8465) (356-8888)
Syndicat de l'enseignement de Champlain (462-2581)
AFRIQUÉBEC (418-647-5856)
Vous pouvez vous procurer des billets en communiquant avec ces organismes. Notez bien qu'une quantité limitée de billets seront disponibles à l'entrée.

LES ACTUALITÉS

La Défense nationale pourrait déménager son École de planeurs de Chicoutimi à Saint-Jean-sur-Richelieu

Le projet suscite de l'opposition dans les deux municipalités pour des raisons entièrement différentes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR LE DEVOIR

La Défense nationale songe à déménager à Saint-Jean-sur-Richelieu les activités de son École de planeurs...

En effet, les responsables de l'aéroport de Saint-Honoré, les autorités municipales et économiques de ce comté...

La situation est fort différente à Saint-Jean-sur-Richelieu: trois groupes de citoyens s'opposent à l'arrivée des planeurs...

Pierre Dupuis, porte-parole du Comité des riverains de l'aéroport, soutient que la sécurité des riverains est incompatible avec le risque que représentent des cen-

taines d'heures de vol par des apprentis appelés à se poser près des résidences avec des appareils incapables de reprendre l'air s'ils ratent les pistes.

«Sur un aéroport aussi vaste et dégagé que Saint-Honoré, les risques sont moins grands que dans un milieu urbanisé comme le nôtre: cela devrait constituer une évidence pour les militaires: c'est ce que nous disent ceux qui travaillent à cette école depuis des années, à Saint-Honoré. Et ce sont des gens d'expérience», dit-il.

C'est pour économiser environ 200 000 \$ par année sur un budget de un million \$ et pour consolider les activités de cette école à Saint-Jean que les responsables du projet songent à la ramener dans cette ville, quitte à subir les quolibets de ceux qui y voient un «prix de consolation pour la perte du collège militaire».

A Chicoutimi, on parle plutôt d'un camouflet au leader du Bloc!

Le major Carlo De Ciccio, porte-parole de la Défense nationale, se moque de ces interprétations politiques «même si les deux dossiers, reconnaît-il, sont arrivés à peu près en même temps».

M. De Ciccio précise que l'étude de faisabilité récemment achevée sur ce projet a pour but d'identifier ses impacts environnementaux et, aussi, d'établir s'il respecte toutes les normes de sécurité du ministère des Transports.

Selon Lucien Villeneuve, directeur de la Société de développement de Saint-Honoré, «il ne suffit pas de se demander si l'École peut fonctionner à Saint-Jean mais si Saint-Jean est aussi sécuritaire que Saint-Honoré pour

des stages d'apprentissage, et, en bout de ligne, se demander si la sécurité des élèves et des riverains vaut les 200 000 \$ qu'on veut économiser».

M. Villeneuve raconte qu'il se produit «quelques dizaines d'incidents» chaque année dans le cadre des activités de l'École. En 1994, dit-il, à huit reprises, des élèves ont posé leurs planeurs hors piste, dont une fois à plus de 1000 pieds.

Si un tel incident s'était produit sur un aéroport ceinturé de maisons comme à Saint-Jean, ajoute-t-il, «l'incident» aurait pu devenir un «accident». Faute de moteurs, dit-il, les apprentis pilotes ne peuvent relever l'appareil lorsqu'ils effectuent un atterrissage trop court ou débordent la piste.

L'enjeu pour l'aéroport de Saint-Honoré-Chicoutimi, c'est sa tour de contrôle. L'École des planeurs représente environ 20 000 «mouvements» d'appareils par an. Si elle déménageait vers la métropole, l'aéroport se retrouverait avec 75 000 mouvements, soit fort près des 60 000 «mouvements» exigés par Transports Canada pour justifier sa subvention.

A Saint-Jean, par contre, l'aéroport passerait de 40 000 mouvements à 60 000: mais cette hausse d'achalandage n'est pas nécessaire pour y préserver la tour de contrôle en raison d'autres règles, précise M. Dupuis.

A Saint-Jean, où on craint surtout les séquelles du bruit dans les quartiers résidentiels, trois groupes différents ont déposé des mémoires et fait circuler des pétitions contre l'arrivée de l'École.

Le Comité des riverains de l'aéroport s'était opposé

avec succès, il y a quelques années, au projet de l'ancien ministre conservateur André Bissonnette de prolonger les pistes. Il s'est directement attaqué, cette fois, à la question du bruit en démontrant, chiffres à l'appui, que les remorqueurs aériens porteraient la zone de bruit intense, définie par la norme de 30 NEF par Transports Canada, à l'intérieur même du milieu habité.

«On nous parle de construire un talus en bordure de l'aéroport dans le rapport d'une commission municipale, alors que ce ne sont pas des activités terrestres mais aériennes qui constituent le problème. On nous dit qu'on peut réduire de 30 % le bruit des moteurs par de nouveaux équipements: mais, selon nos sources, les tests effectués à Saint-Jean indiquent qu'on ne réduira pas le bruit de plus de 20 %.

Le lieutenant Jacques Fauteux, de la Défense nationale à Ottawa, a précisé hier au Devoir que les spécialistes du ministère étaient convaincus de pouvoir réduire «de 30 à 40 % le bruit des avions-remorqueurs par l'utilisation d'hélices spéciales et d'un tout nouveau silencieux américain. Le projet, dit-il, a fait l'objet d'un début d'évaluation environnementale dans le cadre des règlements en vigueur l'automne dernier et les résultats sont «positifs». Le projet doit cependant être révisé par l'état-major avant toute décision.

Budget de la Ville: le RCM astique ses canons

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

À une semaine et demie de la présentation anticipée du budget de la Ville, le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) astique ses canons. Pour s'assurer de l'analyse pointue du premier budget de Pierre Bourque, le RCM a rafraîchi hier les connaissances des journalistes affectés aux affaires municipales.

L'objectif avoué de cette séance d'information consistait «à proposer quelques clés d'interprétation» aux prévisions budgétaires à venir. L'ancien conseiller municipal Michel Lemay et le chef de l'opposition André Lavallée ont dirigé l'exercice.

Après un rappel exhaustif de la structure du budget de la municipalité, MM. Lemay et Lavallée se sont appuyés sur le budget 1994 pour éclairer les représentants des médias sur les éventuelles répercussions de la vision du nouveau maire sur les finances publiques. M. Bourque a réalisé une vaste réorganisation administrative qui aura des effets sur la composition même du budget.

«Je ne peux pas et ne veux pas présumer de ce que sera le budget. Mais on va l'étudier attentivement pour connaître les véritables conséquences pour 1995 et aussi pour l'avenir», affirme André Lavallée.

Ce dernier craint que les autorités municipales escamotent certaines façons de

faire instaurées par l'administration précédente, concernant entre autres les notes explicatives accompagnant le budget. «Ca nous apparaît éminemment important d'avoir entre les mains les cahiers d'information comme ceux que nous produisons. D'autant plus, explique le chef de l'opposition, que l'administration Bourque a procédé à une réforme.»

M. Lavallée s'interroge également quant à la capacité du maire Bourque de respecter son engagement électoral, soit geler le compte de taxes foncières, abolir en deux ans la surtaxe sur les immeubles non résidentiels et comprimer les dépenses de la Ville de 100 millions \$.

«Couper 100 millions \$ dans les services municipaux, c'est carrément de la pensée magique», soutient M. Lavallée. Ce dernier s'appuie sur les chiffres de 1994 qui laissent peu de place à des coups de hache. Sur des dépenses de services de l'ordre de 908 millions \$, 653 millions \$ concernent les salaires des fonctionnaires et les charges sociales qui y sont associées. M. Bourque a promis que les employés ne seraient pas touchés.

Il reste une enveloppe de 255 millions \$ (fournitures et matériel, par exemple). Mais, comme le souligne M. Lavallée, il y a des limites à réduire le nombre de crayons, la quantité d'asphalte pour boucher les nids-de-poule et la consommation d'électricité.

Guy Paul Morin réclame une enquête publique

Toronto (PC) — Guy Paul Morin et ses avocats réclament la tenue immédiate d'une enquête publique sur les procédures judiciaires erronées dont M. Morin a été victime depuis les dix dernières années. Ils craignent que la décision du procureur général de l'Ontario de nommer le juge Alan B. Gold au dossier plutôt que d'ordonner immédiatement une telle enquête ne soit une tentative de noyer le poisson. En conférence de presse hier à Toronto, l'un des avocats de M. Morin, Me James Lockyer, a trouvé «inacceptable» la position de Marion Boyd, le procureur général de l'Ontario. Un autre avocat, Clayton Ruby — le premier à défendre M. Morin — a indiqué de son côté que le système de justice «a toujours tendance à se protéger» et que seule une enquête publique et indépendante pourrait permettre de faire toute la lumière sur le comportement de la police, du juge et de la poursuite dans ce dossier qui a mené à la condamnation d'un innocent.

TÉL.: 985-3344 ANNONCES CLASSÉES FAX: 985-3340

IMMOBILIER COMMERCIAL. Achat-vente-échange. 100-199. 100 Visites libres. 101 Propriétés à vendre. 103 Condominiums et co-propriétés.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER. A LOUER JUSQU'EN JUILLET 95. OUTREMONT. 5 1/2 meublé, 2e étage.

177 GITES, SÉJOURS ET COUETTE/CAFÉ. PARIS (MONT-PARNASSE). Près Coupoles et Ôdém. 3 à 5, grande chambre.

450 EMPLOIS DIVERS. PHOENIX INTERNATIONAL. Phoenix Internationale Sciences de la Vie, une entreprise contractuelle de recherches.

695 AUTOMOBILES. CITROEN CX 1976. Blanche, suspension hydraulique. Superbe. 8.000\$. 387-2147.

BOLDUC ANDRÉ. À la Maison Victor-Gadbois, le 24 janvier 1995, à la suite d'une courte maladie, est décédé M. André Bolduc, 53 ans.

DÉCÈS. LABRIE, GHISLAIN. À Montréal, le 23 janvier 1995 à l'âge de 48 ans est décédé M. Ghislain Labrie.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE. ADJ. Westmount. Dans la montagne. Cottage 8 pièces. 5 ch. c., 2 s/bains, s/sol fini.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS. SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL. Superbe condo - vue panoramique - très ensoleillé - dernier étage - 3 ch, chacune avec s./bains.

201 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES. ADJ. PLAZA ST-HUBERT. 35.000 p.c., idéal pour église, centre culturel, centre médical.

501 OCCASIONS D'AFFAIRES. MLM - NOUVEAU CONCEPT. Gagnez 2/4 fois +. Cie à croissance record en expansion au Québec.

504 ASSOCIÉS-PARTENAIRES. P. artenaire. actif-ve recherchée pour projet d'entreprise. Fort esprit d'analyse et de synthèse.

502 SOCIÉTÉS, SPORTS, LOISIRS. LAS DE FAIRE DES RENCONTRES qui ne correspondent en rien à vos attentes.

MOTS CROISÉS. HORIZONTALEMENT. 1-Ennuyeuse. — Oui. 2-Fond sur lequel se détache le dessin d'une dentelle. — Égoïne.

LE DEVOIR

LE MONDE

Le vote de confiance au gouvernement Dini

Les députés de Berlusconi vont s'abstenir

Rome (Reuter) — En annonçant hier que l'Alliance de la liberté s'abstiendrait aujourd'hui lors du vote d'investiture du gouvernement, Silvio Berlusconi a pratiquement garanti à son successeur, Lamberto Dini, qu'il obtiendrait la confiance des parlementaires italiens.

S'adressant aux députés lors du débat précédent le vote de confiance d'aujourd'hui, le magnat de la presse et ancien président du Conseil a expliqué que son abstention était un « vote de confiance bienveillant », un « oui avec réserve », car son successeur ne s'était pas engagé clairement à organiser des élections anticipées.

L'Alliance pour la liberté a affirmé qu'elle aurait voté la confiance si Lamberto Dini avait promis des élections.

En abaissant le nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité des suffrages des députés, l'abstention de l'Alliance, qui dispose de 268 des 630 sièges de la Chambre, accroît notablement les chances de Lamberto Dini.

Ce dernier reste toutefois dépendant des voix de la gauche, du centre et de la Ligue du Nord.

Lamberto Dini est soutenu par le Parti démocratique de la gauche (ex-communiste), le Parti populaire (centriste) et la Ligue du Nord (fédéraliste), dont la défection a provoqué la chute du gouvernement Berlusconi fin décembre. A eux trois, ces partis représentent plus de 250 voix.

Des membres de l'Alliance nationale de Gianfranco Fini et du Centre chrétien démocrate (CCD), également membre de la coalition berlusconienne, ont confirmé que leurs formations s'abstiendraient lors du vote de confiance.

« Un gouvernement de technocrates peut aider le pays à retrouver la stabilité à une seule condition (...) qu'il soit clair pour chacun que des élections doivent avoir lieu d'ici la fin du printemps ou, au plus tard, en juin », a déclaré Il Cavaliere.

Lundi, le président du Conseil a annoncé aux députés qu'il démissionnerait une fois son pro-

gramme mené à bien.

Il a ajouté qu'il espérait pouvoir mettre en place d'ici fin février un nouveau système électoral pour les élections régionales du printemps et une réglementation sur l'égalité de l'accès des partis politiques aux médias. Le gouvernement élaborera également un mini-budget 1995 permettant de contrôler le déficit et proposera « très rapidement » une réforme du système des retraites.

Si Lamberto Dini obtient la confiance de la Chambre des députés, il devra se présenter le 31 janvier devant le Sénat avant de pouvoir se mettre au travail.

En marge du débat parlementaire, Gianfranco Fini entreprend cette semaine de tourner la page « néo-fasciste » de sa formation, le Mouvement social italien (MSI), qui doit disparaître pour prendre officiellement le nom d'Alliance nationale.

Quelque 1400 délégués du MSI se réunissent à partir d'aujourd'hui à Fuggi, au sud de Rome, pour dissoudre le parti fondé en 1946 par des anciens de la République sociale dirigée par Mussolini en Italie du Nord entre 1943 et 1945.

La disparition du MSI sera votée vendredi. Le lendemain, les délégués participeront au Congrès inaugural de l'Alliance nationale, une étiquette « respectable » qui a permis à la droite d'enregistrer des succès notables lors des élections législatives de mars dernier (13,5 % des voix contre 5,4 % en 1992).

La charte de l'Alliance nationale rompt tous les liens avec le fascisme, condamne la haine raciale et décrit la lutte des partisans contre Mussolini comme « un moment historique essentiel pour le retour des valeurs démocratiques que le fascisme avait piétinées ».

On s'attend à ce que 10 % seulement des délégués, regroupés autour de Pino Rauti, s'opposent à la transformation du mouvement et refusent de jeter les chemises noires aux orties.

Le PS français en pleine crise

Chirac et Balladur font le compte de leurs bataillons de parlementaires

Paris (Reuter) — Tandis qu'Édouard Balladur et Jacques Chirac — rivaux au sein du RPR — font le compte de leurs bataillons de parlementaires, le Parti socialiste continue de se déchirer sur la désignation de son candidat à la présidentielle.

Les partisans d'Édouard Balladur ont revendiqué hier le soutien de 412 parlementaires RPR-UDF. Mais les proches de Jacques Chirac se sont félicités de l'appui de 223 parlementaires RPR.

Le bataillon des 412 parlementaires « balladuriens » est composé de 126 RPR, 113 PR et Républicains indépendants, 7 non-inscrits, 3 CNI, 109 CDS et Union centriste, 6 PSD, 11 Radicaux, 16 RDE, 18 adhérents directs et 9 députés européens, a précisé le service de presse du candidat Édouard Balladur.

La candidature du premier ministre est également soutenue par 55 présidents de conseils généraux sur 80 et par 12 présidents de conseils régionaux sur les 20 que contrôle la majorité en France métropolitaine.

De son côté, François Baroin, porte-parole du candidat Jacques Chirac, a souligné que l'ex-président du RPR a reçu « le soutien de 20 185 élus locaux ou nationaux: 167 députés, 56 sénateurs, 12 députés européens, 14 présidents de conseils généraux et 4 présidents de conseils régionaux, 232 conseillers régionaux et 545 conseillers généraux ».

L'Assemblée nationale compte 577 députés dont 485 soutiennent la majorité. Le Sénat compte 321 sièges dont 217 sont considérés comme favorables à la majorité.

Lors de son point de presse hebdomadaire, François Baroin a une nouvelle fois souhaité que « toute ambiguïté soit levée » sur les relations entre le Front national d'extrême droite et Édouard Balladur.

Il a estimé que « le pavé dans la mare » jeté par le président du FN, Jean-Marie Le Pen, — qui a dénoncé samedi l'« ostracisme » de Jacques Chirac à l'encontre du FN en louant « l'appel au rassemblement » d'Édouard Balladur — « appelle une réponse ferme et définitive » de la part du premier ministre.

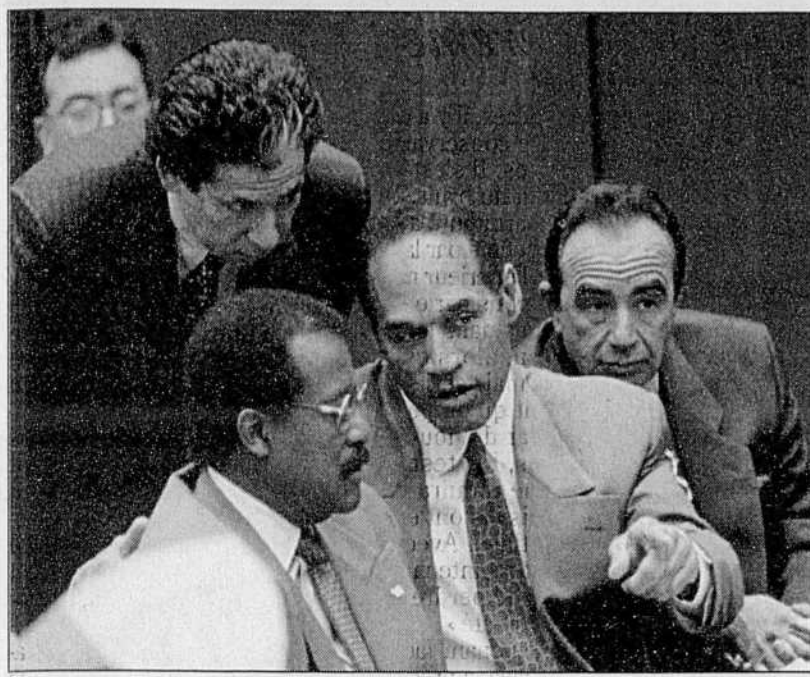
Il a rappelé que Jacques Chirac avait « fait preuve d'une détermination farouche » contre le parti lepéniste.

Jean-Marie Le Pen, qui a déclaré lundi soir qu'Édouard Balladur et Jacques Chirac « c'est bonnet rose et rose bonnet », inaugurerait lui le nouveau siège du Front national à Saint-Cloud, près de Paris.

A gauche, le Parti socialiste connaît de sérieux soubresauts à une dizaine de jours du choix des militants.

L'appel à candidature sera clos aujourd'hui. Le 3 février, les militants voteront dans chaque fédération et, le 5, se tiendra à Paris « un congrès extraordinaire », conformément aux statuts du PS pour évaluer ce choix.

Trois personnalités se disputent les votes des militants, l'ancien premier secrétaire, Lionel Jospin, l'ancien ministre de la Culture, Jack Lang, et l'actuel premier secrétaire, Henri Emmanuelli.



O. J. Simpson discutait hier avec ses avocats, Robert Kardashian, Johnnie Cochran et Robert Shapiro.

Simpson a tué par jalousie

Los Angeles (Reuter) — O. J. Simpson a frappé et terrorisé son ex-femme pendant 17 ans et l'a finalement tuée dans un accès de jalousie, a déclaré hier un procureur lors de l'ouverture du procès de l'ancienne vedette du football américain.

S'adressant aux jurés, mais également aux téléspectateurs qui assistent en direct aux débats, le procureur adjoint Christopher Darden a promis de montrer la terrible « face cachée » de la personnalité publique de celui qui fut l'idole de millions d'Américains.

Il a affirmé que les procureurs étaient en mesure de prouver que O. J. Simpson était coupable du meurtre de son ex-femme et de son ami Ron Goldman, sauvagement poignardés le 13 juin dernier.

« Vous regardez derrière le personnage public (...) Vous verrez le visage du meurtrier de Ron et Nicole », s'est-il exclamé.

O. J. Simpson se dit « innocent à

100 % » de ce meurtre qui tient les États-Unis en haleine depuis sept mois.

Pour Christopher Darden, O. J. Simpson est un « homme extrêmement possessif (...) qui humiliait et torturait son ex-femme dans un délire de violence ».

« Il a tué Nicole pour une seule raison, non pas parce qu'il la haïssait (...) Il l'aimait. Il l'a tuée pour une raison pratiquement aussi vieille que le monde. Il l'a tué par jalousie. Il l'a tuée parce qu'il ne pouvait pas l'avoir et s'il ne pouvait pas l'avoir, il voulait que personne d'autre non plus ne l'ait. Il l'a tuée pour la contrôler », a affirmé le procureur adjoint.

Les avocats de O. J. Simpson devaient baser leur défense sur l'omission par la police de la prise en compte d'autres suspects potentiels. Ils devaient dire aux jurés que l'accusé n'est pas coupable et pourrait même laisser entendre que les meurtres sont liés à une affaire de drogue.

TCHÉTCHÉNIE

Grozny va tomber

Grozny (AFP) — La capitale tchétchène Grozny était hier sur le point de tomber aux mains des forces russes, les combattants indépendants étant isolés par un barrage d'artillerie coupant complètement le dernier accès au centre.

Le repli vers les montagnes semblait de plus en plus inéluctable pour les combattants tchétchènes, les Russes poursuivant également leur offensive sur plusieurs autres régions de Tchétchénie.

Pris sous le feu nourri des canons et chars russes installés sur une colline proche dont ils ont pris possession dans la nuit, le pont qui traverse le réservoir de Tchernoretchky, au sud, était devenu impraticable.

Bien que dangereuse puisque déjà bombardée plusieurs fois, cette route quittant Grozny vers le sud était la seule encore empruntée jusqu'à hier par les combattants venant renforcer ou approvisionner leurs camarades.

Lundi le commandant du « bataillon abkhaze » (volontaires tchétchènes ayant combattu au côtés des Abkhazes contre les Géorgiens), les forces d'élite des indépendantistes, Chamyl Basaïev, avait reconnu dans une interview à l'AFP que la défense de la ville devenait pratiquement impossible.

Devant l'avancée des forces russes et surtout les pilonnages de leur artillerie, il reconnaissait que ses forces préparaient déjà la retraite vers les montagnes du sud de la Tchétchénie.

Les obus de chars et de lance-roquettes Grad tombaient toutes les 15 ou 20 secondes sur le quartier du réservoir de Tchernoretchky, a constaté l'AFP.

Dans une boue de feu, une petite maison a littéralement explosé, briques et morceaux de charpente étant projetés à des dizaines de mètres aux alentours.

Dans la même rue, cinq personnes, une jeune fille et quatre personnes âgées, ont été tuées par un obus alors qu'elles attendaient un hypothétique camion de pain.

Le pont du réservoir était sous le feu direct de chars installés près de l'usine pétrochimique qui se trouve à l'est de la rivière Sounja, dans le sud de la ville, un quartier jusqu'à lundi soir aux mains des indépendantistes tchétchènes.

« Nous quittons Grozny, c'est fini, on ne peut plus rester », déclarait un homme d'une quarantaine d'années s'enfuyant avec sa femme et leurs trois enfants.

Un pédiatre hongrois dans la jungle du Gabon

Sur les traces du Dr Schweitzer

CLÉMENT TRUDEL
LE DEVOIR

Depuis 13 ans, à Lambaréné, un hôpital presque rutilant a remplacé les installations rustiques qu'Albert Schweitzer y avait implantées dès 1913, sur les rives du fleuve Ogowe. Aujourd'hui, les malades et le personnel ne voyagent plus en pirogue dans cette partie du Gabon (ancienne Afrique équatoriale française) et la lépre n'atteint que 3 ou 5 nouveaux cas par an. L'hôpital vit forcément en fonction des « pathologies tropicales », et gère avec prudence par la Fondation Albert-Schweitzer, il peut accueillir jusqu'à 30 000 patients en une année.

On peut dire que Lambaréné est un des centres les plus avancés pour le traitement du paludisme et pour la recherche qui s'y rattache.

Quant aux bâtiments construits vers 1923 par le pionnier Schweitzer, ils servent maintenant de musée; plus de 5000 touristes y viennent chaque année. Sur le portail d'entrée subsiste l'inscription: « Chaque fois que vous viendrez ici, vous trouverez lumière, amour et aide ».

L'actuel directeur médical de l'institution de Lambaréné, le Dr Laszlo Baksaï, pédiatre qui a quitté sa Hongrie natale il y a 10 ans, partage avec le prix Nobel 1954 de la Paix la particularité d'être un organiste accompli et un adepte du grand Jean-Sébastien Bach; il ne perd aucune occasion de présenter aux générations plus jeunes (il a 46 ans) la doctrine et l'oeuvre de l'Alsacien décédé en 1965, car Albert Schweitzer « j'en ai fait mon modèle... ce qui n'empêche que Baksaï tranche avec son modèle dont on soulignait, de son vivant, qu'il pouvait facilement être brusqué et « grand patron ».

L'hôpital de Lambaréné, « nous avons la mission d'en conserver la mission originelle » précise en entrevue le Dr Baksaï: internationalisme, supraconfessionnalité et apolitisme. Des médecins d'au moins neuf pays y sont à l'oeuvre, le personnel infirmier « très bien formé », est Gabonais et, comme au temps du pionnier Schweitzer, l'hôpital ne demande qu'une contribution symbolique à chacun de

ses patients, quitte à lui procurer les remèdes les plus récents sans les lui facturer « mais je ne suis pas ici pour mendier, vous savez, la Fondation étant suffisamment pourvue ».

Il fut question avec ce pédiatre de l'aide humanitaire et de ce que certains organismes de coopération — comme Médecins sans Frontières qui attirent l'attention sur les « populations en danger » — perçoivent comme une dérive, soit la nécessité d'un encadrement militaire pour assurer la sécurité du personnel médical et paramédical. Rappelant que Eisenhower avait déjà dit, dans une lettre au Dr Schweitzer, que son hôpital était un « symbole de bonté humaine », le Dr Baksaï en profite pour souligner l'actualité de divers messages lancés par Schweitzer qui disait que sans savoir et sans amour, il n'y avait pas de paix possible.

Entre deux exposés — accompagnés de diaporamas — sur la mission propre à l'hôpital de Lambaréné, dans l'un des immeubles de l'Université de Montréal, le Dr Baksaï comptait se délier les doigts sur les grandes orgues de quelque église montréalaise. Au Devoir, accompagné de l'un des étudiants du CASI (Comité d'action sociale et internationale), le Dr Baksaï s'est montré davantage disposé à parler de la générosité des autres plutôt que de détailler son propre curriculum vitae. Collant de près au *lutebuch* de Schweitzer (mémoires) il cite le médecin de Günsbach comme un évêque les grands maîtres. Comme son modèle, il voudrait bien s'imprégner de Jésus-Christ, de Jean-Sébastien Bach et de Goethe pour mieux atteindre à un équilibre rayonnant.

Conscient du fait que Schweitzer ne faisait pas l'unanimité — le journaliste anglais Gerald McKnight avait rédigé un très critique « Verdict sur Schweitzer » avant la mort de ce héros — le Dr Baksaï cite en approuvant la stratégie de riposte « par le silence » du médecin-philosophe-artiste. Il constate d'ailleurs qu'il a pu lui-même être maladroit à son arrivée à Lambaréné, en voulant accélérer les cadences et inciter à l'« urgence » son personnel, mais les 38 degrés Celsius et la sagesse locale l'ont formé à collaborer sans impatience avec ces collaborateurs qui n'ont pas toujours l'oeil fixé sur un horloge ou une montre.

E N B R E F

AIRBUS: ALGER RÉVOQUE DES RESPONSABLES

Tunis (Reuter) — Plusieurs responsables algériens, dont le directeur général d'Air Algérie et le chef de la police et des frontières, ont été révoqués à la suite du détournement de l'Airbus d'Air France le mois dernier sur l'aéroport d'Alger, a annoncé hier le ministre algérien de l'Intérieur. Le ministre a précisé dans un communiqué diffusé sur les radios que la commission d'enquête avait établi l'existence de « fautes professionnelles graves ». De ce fait, les instances supérieures ont pris la décision de relever de leurs fonctions six hauts responsables, poursuit le communiqué.

HOMMAGE À ROSE KENNEDY

Boston (Reuter) — Des milliers de Bostoniens ont rendu un dernier hommage à Rose Kennedy, enterrée hier dans le cimetière de l'église où elle avait été baptisée il y a 104 ans. Autour du cercueil de la mère de l'ancien président John F. Kennedy, décédée dimanche à sa résidence de Hyannisport dans le Massachusetts, avait pris place « le clan Kennedy » au grand complet. Son seul fils encore en vie, le sénateur Edward Kennedy, a prononcé avec des sanglots dans la voix l'éloge funèbre de la défunte, qui dirigea la famille d'une main de fer après la mort de son mari Joe. Quatre des neuf enfants de Rose Kennedy sont décédés de mort violente. Son fils aîné, Joseph, a été tué pendant la Seconde Guerre mondiale; une fille, Kathleen, est morte en 1948 dans un accident d'avion; le président John F. Kennedy a été assassiné en 1963 et en 1968, le sénateur Robert F. Kennedy a été assassiné lui aussi, à Los Angeles.

LA THÈSE DU COMLOT REFAIT SURFACE DANS L'AFFAIRE COLOSIO

Mexico (Reuter) — Les responsables de l'enquête sur le meurtre de Luis D. naldo Colosio estiment que le candidat à l'élection présidentielle, assassiné en mars dernier, a été victime d'un complot, a rapporté hier la presse mexicaine. Le nouveau chef de l'enquête, Pablo Chapa, est convaincu que le candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI, au pouvoir), tué de deux balles pendant la campagne présidentielle le 23 mars à Tijuana, dans le nord du pays, a été abattu par deux tireurs. Cette thèse, avancée dès le début de l'enquête, avait par la suite été abandonnée. Les enquêteurs avaient alors conclu que Mario Aburto, qui est passé aux aveux, avait non seulement tiré les deux coups de feu mais avait aussi agi entièrement seul. La presse n'avance aucun autre nom mais précise que les enquêteurs s'intéressent à deux hommes qui faisaient partie du service de sécurité de Colosio.

ENQUÊTEURS AU RWANDA

Kigali (Reuter) — Quatre juristes sont arrivés à Kigali dans le cadre du futur tribunal des Nations unies chargé de juger les auteurs présumés des crimes et du génocide ethnique perpétrés entre avril et juillet 1994 au Rwanda. Ils devaient entamer hier leurs consultations avec des responsables de l'ONU et du gouvernement rwandais. Le tribunal sera présidé par un juge sud-africain, Richard Goldstone, qui, lors d'une visite à Kigali en décembre, avait émis le voeu que les premiers procès commencent au second semestre 1995. Le nouveau gouvernement, issu des maquis du Front patriotique rwandais (FPR, à dominante tutsie), a fait savoir que la réconciliation entre la majorité hutue et la minorité tutsie passait par la comparaison devant les tribunaux des auteurs des massacres de l'an dernier.

YASAR KEMAL INCULPÉ

Istanbul (AFP) — Le parquet général de la Cour de sûreté de l'État d'Istanbul a inculpé hier l'écrivain turc Yasar Kemal de « propagande séparatiste » pour un article publié dans l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* où il avait accusé le pouvoir central d'Ankara « d'opprimer les Kurdes de Turquie ». Cette action judiciaire a été intentée aux termes de l'article 8 de la loi antiterroriste, selon l'agence turque Anatolie. Cet article sanctionne toute « propagande séparatiste qui vise l'intégrité indivisible de l'État et la nation de la république de Turquie ». Le parquet demande une peine de prison contre l'écrivain allant de deux à cinq ans. Une demande du procureur pour que Yasar Kemal soit arrêté avait été rejetée par le tribunal. Lâché en liberté, le célèbre écrivain âgé de 72 ans, comparaitra en tant que prévenu libre.

LE TRAITÉ ABM EN DANGER

Washington (AFP) — Vingt-deux sénateurs républicains, dont le chef de la majorité Bob Dole, se sont déclarés hier opposés à la poursuite des négociations en cours pour une révision du traité sur les missiles antibalistiques ABM, arguant que ces pourparlers mettaient en péril les efforts de défense américains. Dans une lettre adressée à la Maison-Blanche, ces sénateurs estiment que les négociations en cours avec la Russie sont en contradiction avec les efforts du Pentagone pour développer une défense efficace contre les missiles de courte portée. Parmi les signataires de la lettre figurent, outre Bob Dole, le président de la commission sénatoriale des Forces armées Strom Thurmond et son homologue de la commission des Affaires étrangères Jesse Helms.

ARAFAT PRESSÉ D'AGIR

Jérusalem (Reuter) — Un ancien conseiller de Yasser Arafat, Bassem Abu Charif, a estimé hier que l'Autorité palestinienne devrait interdire les groupes qui commettent « des actes de terreur ». Entrevu par la télévision israélienne, deux jours après l'attentat-suicide au cours duquel 19 Israéliens ont trouvé la mort, Bassem Abu Charif a déclaré que « (...) l'une des mesures que devrait prendre l'Autorité nationale est de mettre hors-la-loi tout groupe qui commet des actes de terreur ». Bassem Abu Charif, l'un des premiers dirigeants de l'OLP à prôner ouvertement la reconnaissance d'Israël en 1988, a critiqué l'Autorité palestinienne pour ne pas avoir reconnu les droits fondamentaux des Palestiniens. « En ce qui me concerne, je ne suis pas très content des mesures qui ont été prises jusqu'à présent par l'Autorité nationale. Nous aurions aimé voir des institutions se construire (...) aimé voir le peuple palestinien jouir enfin des droits fondamentaux de la démocratie. Nous aurions aimé voir les Palestiniens jouir de leurs droits humains », a-t-il ajouté.



Laszlo Baksaï

É D I T O R I A L

Conduite dangereuse

Lise Bissonnette

Sur l'autoroute de l'information, les gouvernements du Québec se suivent et cherchent péniblement leur destination. Le plus récent virage vient de se prendre à l'aveuglette. Le gouvernement libéral de M. Robert Bourassa, puis celui de M. Daniel Johnson, ont certes été d'une stupéfiante passivité dans ce dossier. Ce n'est que durant l'été 1994, l'avant-veille des élections, après des années de batailles perdues d'avance en Cour suprême, après qu'Ottawa eut occupé le terrain par législation et par la création d'un groupe de travail, que M. Johnson s'est résolu à lever le petit doigt.

A reconnaître qu'à défaut de régir la circulation sur la future autoroute électronique, le Québec pouvait s'intéresser avec vigueur à l'essentiel, aux contenus que les véhicules — la trilogie téléphone-ordinateur-télévision — allaient amener chez tout un chacun. Un bref forum eut lieu en juin et un «comité avisé» fut formé en août, en même temps qu'apparaissait un magot de 50 millions \$ dit Fonds de l'autoroute de l'information (FAI).

Le nouveau gouvernement du Parti québécois s'empressa de geler tout cet appareillage, pour le plaisir de refaire le monde. Le 18 janvier, une nouvelle politique nous est née. Et les choses vont de mal en pis. Le gouvernement libéral était trop lent, le gouvernement péquiste se livre à des excès de vitesse qui tuent.

Le ministre de l'Industrie, M. Daniel Paillé, et le ministre intérimaire de la Culture et des Communications, Mme Rita Dionne-Marsolais, remettaient ainsi sur la table, mercredi dernier, les 50 millions \$ du FAI en annonçant qu'une demi-douzaine de projets avaient déjà bouffé près du quart de ces crédits. Du même souffle ils présentaient au public un «comité recherche-industrie» dont le mandat est de définir, d'ici trois mois, «la stratégie d'implantation et le plan d'action du gouvernement». Autrement dit, les orientations gouvernementales suivront les déboursments de fonds publics, et non l'inverse.

Bonne recette pour se retrouver au fossé, mais là ne s'arrête pas la conduite dangereuse. Mme Dionne-Marsolais justifie sa présence dans ce dossier en assaisonnant partout ses propos de préoccupations culturelles. Le premier principe de la stratégie, dit-elle, est celui du «rayonnement culturel québécois». Elle préconise la décroissance des préoccupations technologiques au profit des travaux de «contenu». Elle affir-

me la nécessité d'assurer l'usage du français sur l'autoroute de l'information. Elle cause et cause, mais fait sur le terrain exactement le contraire de ce qu'elle dit. Responsable de quatre des huit nominations au sein du comité mixte, elle a littéralement vidé les lieux de tout représentant des milieux culturels.

Des 18 membres du comité que le gouvernement libéral avait créé en août dernier, plusieurs ont retrouvé place au sein du nouveau comité. Mais les «culturels» ont été systématiquement écartés au profit des «technologiques» de tous ordres. Devant le tollé que cette affaire commence à susciter dans le milieu, le ministre de la Culture prétend aujourd'hui qu'il avait plutôt décidé de singulariser la culture en créant un «comité sectoriel» qui donnera son avis au comité principal.

Supercherie qui aggrave l'affront. Car il est évident que si ce comité avait existé, la ministre l'aurait annoncé le 18 janvier et que quelqu'un, au ministère, en aurait discuté avec les représentants du milieu culturel qui avaient accepté de servir au sein de l'ancien comité. Or aucun d'entre eux n'a reçu le moindre appel téléphonique, n'a été informé de quelque façon de sa mise à l'écart, ni n'a été consulté sur la formation de ce comité-ghetto. On a plutôt traité comme des minus les dirigeants de certaines des plus importantes institutions culturelles publiques au Québec, dont le Musée d'art contemporain de Montréal et la Bibliothèque nationale.

Ce n'est pas qu'une carence du savoir-vivre, ou le mépris d'un ministre pour ses propres commentants, c'est de l'incompétence avancée. L'immense majorité des produits qui circulent déjà sur l'autoroute, c'est connu, sont de l'ordre de l'information et du divertissement, donc de la culture. Refuser aux gens de culture, d'éducation et d'information le leadership du comité, les traiter en parias, c'est inscrire la faillite dans les gènes de la politique québécoise.

Tout, dans quelques mois, sera à recommencer. À moins de changer de conducteur, pendant qu'il est temps.

L'incohérence

règne sur

l'autoroute

québécoise

de l'information

Un mal qui répand la terreur

François Brousseau

Durs temps pour les «séparatistes», ces chiens, ces criminels des temps modernes, porteurs d'un cancer qui menace le monde. Heureusement, au Kurdistan turc, on traite ce mal d'une façon résolue. En 1994 seulement, dans la guerre qui l'oppose aux combattants du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), l'État turc, qui consacre le tiers de ses ressources militaires au noble combat pour «l'unité nationale», en a tué au moins 3700 de son propre aveu. Une nette amélioration sur la moyenne annuelle de 1500, enregistrée depuis 1984.

Mais il y a plus encore que cette guerre sans merci d'une armée contre une guérilla nationaliste (également, il est vrai, sans merci). Car sur les plans législatif et judiciaire — et cette fois contre des citoyens pacifiques — Ankara fait également preuve d'une belle détermination dans sa lutte à la tumeur maligne.

L'automne dernier en effet, huit députés dont le seul crime était d'avoir défendu les intérêts du peuple kurde (12% des 56 millions de citoyens de Turquie) dans l'enceinte de la Grande Assemblée nationale, ont été condamnés à des peines allant de trois ans et demi à 15 ans de prison. Le crime: «séparatisme», évidemment. Article 8 de la loi antiterroriste, c'est écrit. Mais qu'on se console: ils ont échappé de justesse à l'exécution.

Hier à Istanbul, la répression pour simple «pensée sépara-

tiste», réelle ou présumée, a encore monté d'un cran. On y a inculpé un écrivain fameux, Yasar Kemal — tout ce qu'il y a plus Turc, et abondamment traduit dans le monde — qui avait estimé que «les autorités de mon pays oppriment les Kurdes». Cet horrible délit d'opinion — toujours assimilé à du «séparatisme» — pourrait valoir à M. Kemal jusqu'à cinq ans de prison.

La Turquie est membre du Conseil de l'Europe, de l'OTAN et lorgne du côté de l'Union européenne. C'est un pays civilisé, moderne, un bon allié sur lequel l'Occident compte pour maintenir un avant-poste stable vers l'Orient sauvage et imprévisible. (A la décharge des Européens, précisons qu'ils ont tout de même pris quelques mesures de rétorsion au cours des dernières semaines.)

La semaine dernière, justement dans cet Orient incertain, Édouard Chevardnadze, dernier ministre des Affaires étrangères de la défunte URSS, y allait à son tour d'une charge contre le «séparatisme», assimilé à un cancer qui menace l'équilibre de la planète. Un cancer dont «les métastases peuvent apparaître demain sur d'autres territoires» et dont les demandes, toujours «illégitimes», seront toujours «vouées à l'échec».

Cette attaque est savoureuse, lorsqu'on sait qu'elle jaillit dans la bouche du président d'un pays... qui n'existait pas il y a quatre ans seulement. Comme quoi le séparatisme et le nationalisme les plus vilains... ce sont toujours ceux des autres.

L E T T R E S

Un ton sensationnel et incorrect...

À cause de l'article publié dans *Le Devoir* le mercredi 12 janvier dernier («Droits des minorités: Landry accusé de semer la confusion»), nous aimerions que *Le Devoir* fasse une correction.

D'abord, l'article en question ne reflète pas exactement notre position sur les questions relatives à la déclaration du ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. Bernard Landry, en ce qui concerne les droits des minorités (dans une entrevue au réseau RDI, ce dernier a déclaré que les communautés ethnoculturelles ne sont pas des minorités en droit international).

Le ton que donne le titre de l'article est non seulement sensationnel mais aussi incorrect. En aucun moment nous n'avons voulu «dénoncer» la déclaration du ministre, ni «accuser» (celui-ci) de semer la confusion, comme l'article l'a laissé entendre.

L'essentiel de l'intervention du CRARR est que la déclaration de M. Landry devra inviter (et non éviter, tel que mentionné dans l'article) un débat de fond sur la place et les droits des minorités au Québec. Par conséquent, les consultations publiques représentent davantage un forum idéal pour les Québécois de toutes origines de le faire.

Reconnaissant que le débat sur les droits et la place des minorités au Québec comporte des aspects complexes d'ordre tant légal que sociopolitique et historique, le CRARR considère que le point de vue du ministre pourrait porter à confusion auprès de personnes qui méconnaissent les aspects techniques et juridiques de la définition des minorités selon le droit international. Cela démontre qu'il est d'autant plus important que les communautés ethnoculturelles participent au processus de consultation et manifestent leurs opinions sur le sujet et que les experts en droit constitutionnel et international s'y prononcent.

Tout en encourageant une participation active des Québécois et Québécoises des communautés ethnoculturelles aux consultations, nous souhaitons que le débat sur les droits et la place des minorités au Québec ait lieu dans un climat de sérénité, de respect des différences et d'échange constructif.

Le titre donne à l'article un ton accusatoire et déplacé, créant ainsi l'impression que notre organisation et les communautés ethnoculturelles sont en voie de collision ou de confrontation avec le gouvernement. Or, ce n'est pas du tout le cas. Nous ne voulons aucunement créer un climat d'antagonisme ou accuser ou dénoncer personne et nous demandons aux intervenants concernés, y compris les

médias, de faire preuve de modération afin d'éviter de jeter de l'huile sur le feu et d'empirer le climat social.

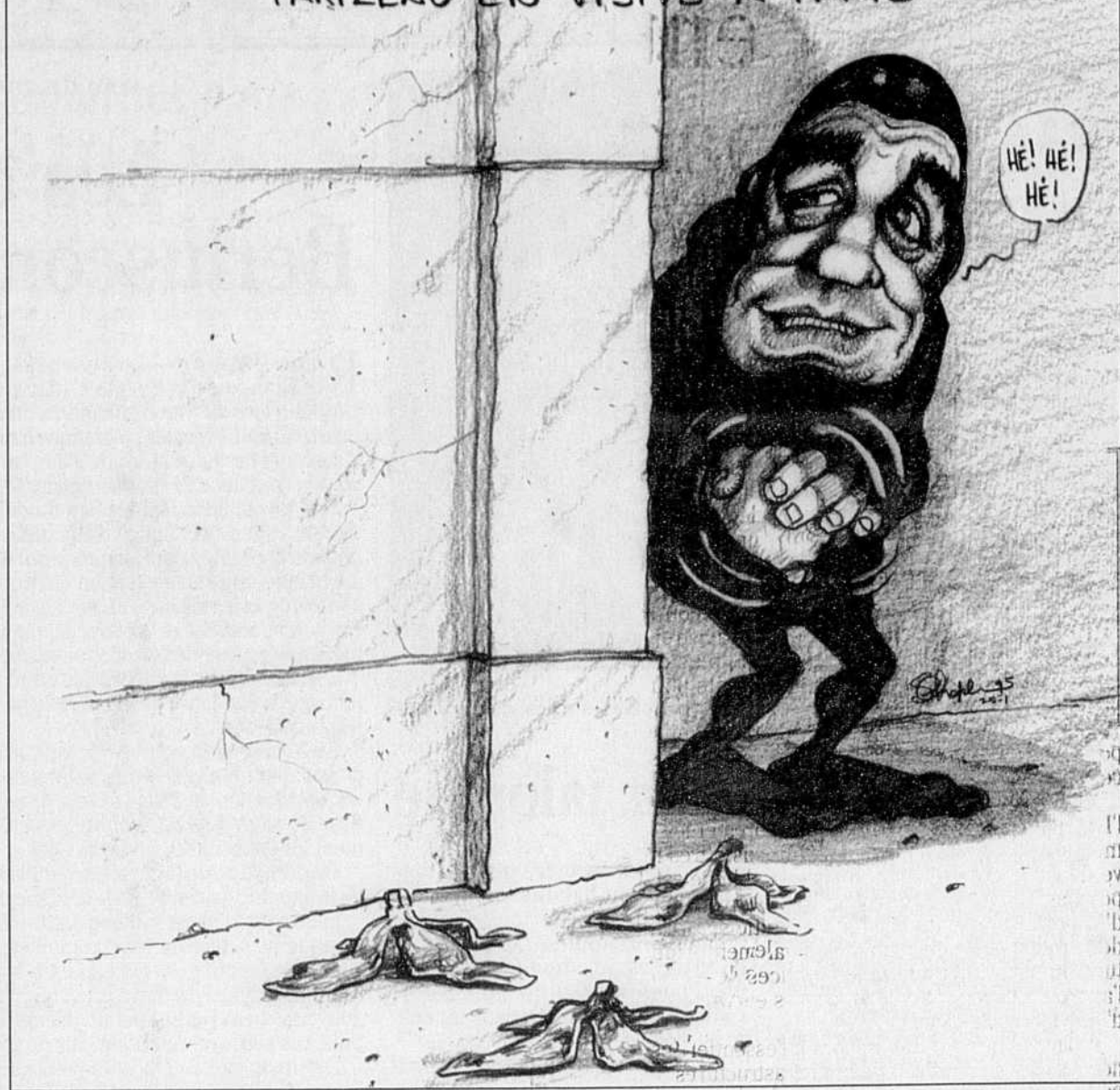
Fo Niemi
Directeur général du CRARR
Montréal, 13 janvier 1995

... mais des commentaires non sollicités

Bien que je ne sois nullement responsable du titre, je crois que celui-ci reflète de façon très juste «le ton» de ma conversation avec M. Niemi. Soulignons seulement que les commentaires de M. Niemi sur sa grande déception par rapport aux propos de M. Landry n'ont aucunement été sollicités par le journaliste. M. Niemi nous en a fait part au cours d'une conversation téléphonique qui portait sur d'autres sujets.

On sait bien que le CRARR compte participer pleinement au processus consultatif sur la souveraineté «dans un climat de sérénité» et, en l'occurrence, qu'il cherche à éviter un discours qui pourrait indisposer certains. Mais, quoi qu'il en dise, M. Niemi ne peut démentir ses propos. Si les membres du conseil d'administration du CRARR veulent se distancer des propos de M. Niemi, qu'ils le disent ouvertement au lieu d'essayer de jeter le blâme sur les médias.
Konrad Yakabuski

PARIZEAU EN VISITE À PARIS



Triste année pour le journalisme

Voilà une autre année triste pour le métier de journaliste. De Paris, la Fédération internationale des journalistes nous informe qu'au moins 115 collègues ont été tués en 1994. La pire année. «Une année de carnage sans précédent», de dire Aidan White, secrétaire-général de la FIJ. Le record antérieur: 84 morts, en 1991.

Le génocide au Rwanda et la violence en Algérie comptent pour plus de la moitié des victimes — 48 pendant la tuerie sanglante des Hutus contre les Tutsis, et 19 résultant de la Rébellion islamiste et sa répression par le régime algérien. Il y a eu aussi plusieurs victimes de la mafia et des terroristes politiques, surtout en Russie et en Amérique latine, où des journalistes ont été assassinés brutalement. Dans tous ces cas, les gens qui travaillent pour les médias ont été ciblés délibérément, pour qu'ils ne puissent pas rapporter des activités sinistres de différents groupes.

M. White souligne un autre problème, un manque de professionnalisme dû aux pressions engendrées par la concurrence journalistique. «Il y a trop d'activités imprudentes», dit-il. «La ruée pour être les premiers à rapporter une nouvelle encourage les gens à prendre des risques dangereux.» Ils oublient la règle principale des anciens correspondants: toujours voyager avec quelqu'un qui est très timide — et fier de l'être. Un scoop ne vaut la vie de personne.

D'autres organisations confirment l'analyse de la FIJ quant au triste record de 1994. De Vienne, l'Institut international de la presse dresse une longue liste de contraventions à la liberté de la presse. L'IIP mentionne 135 pays, le pire total enregistré, et une hausse de 63 % depuis la dissolution du bloc Communiste en 1989.

Quant à Freedom House, aux États-Unis, elle soutient que dans 57 pays du monde, la presse n'est pas libre et possède très peu d'autorité, morale ou autre. Toujours selon Freedom House, la presse est partiellement libre dans 62 pays et n'est totalement libre que dans 67 pays du monde.

Tout compte fait, un bilan découra-



NORMAN WEBSTER

geant. Ici, au Canada, je ne crois pas que la population, et nous qui sommes du métier, apprécions à quel point nos lois et nos traditions nous protègent. Au cours de mes années à titre de correspondant à l'étranger, j'ai couvert des régimes communistes et dictatoriaux, toujours avec prudence, parfois avec peur. Pendant mes années comme rédacteur en chef, j'avais des collègues — même dans des pays comme l'Italie ou l'Allemagne — qui devaient être protégés constamment par des gardes de sécurité, qui n'osaient pas laisser leurs enfants marcher librement jusqu'à l'école.

Dans une grande partie du monde, la protection de la vie que nous connaissons ici n'existent pas. Plusieurs journalistes courent des risques mortels pour faire leur travail d'information. Je les respecte énormément.

Tempête dans un verre d'eau à Londres, où le premier ministre John Major s'oppose fermement au projet du Parti travailliste de déléguer des pouvoirs aux anciennes principautés d'Écosse et du pays de Galles. M. Major considère cela comme une folie qui risquerait même de conduire à la dissolution éventuelle de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, il a fait une allusion un peu provocante à la situation du Québec à l'intérieur du Canada. Remarquons que le projet travailliste est très modeste vu d'ici.

Ce n'est pas la première fois que cette question agite les politiciens britanniques. En 1979, quand j'étais correspondant à Londres, le gouvernement travailliste de James Callaghan a tenu deux référendums sur la déléga-

tion des pouvoirs aux régions d'Écosse et du pays de Galles. Chose intéressante: le parlement de Londres a exigé non seulement que des majorités se prononcent en faveur du projet, mais en plus, qu'au moins 40% des électeurs éligibles au vote appuient les propositions.

J'avais suivi ces référendums à titre de correspondant de presse. La journée du vote, les Gallois ont rejeté la proposition sans équivoque. Pour leur part, les Écossais ont appuyé la dévolution, mais par un pourcentage insuffisant: 33 % pour, 31 % contre et 36 % d'abstentions. Par conséquent, n'ayant pas réussi à franchir la barre de 40% des électeurs inscrits, le projet fut rejeté.

N'en déplaise à M. Bernard Landry, 50 % plus un n'est pas une règle universelle.

Tempête dans un verre d'eau au Québec, où l'estimable Dick Pound de Montréal, membre du Comité international olympique, a osé dire que le projet indépendantiste est un obstacle aux chances de voir Québec obtenir les jeux d'hiver de 2002. Le voilà aussitôt dénoncé par les témoins souverainistes qui affirment que M. Pound, athlète et avocat distingué, est un «crackpot» (voyons!), que le comité olympique n'a pas à s'inquiéter de l'instabilité politique (faux) et qu'en tout cas, même après le départ du Québec, le Canada serait obligé de payer la part du lion des dépenses de ces jeux.

On avait déjà entendue la même affirmation de la bouche du premier ministre Parizeau et du maire Jean-Paul Allier au cours de la campagne électorale de l'an passé, et cette fois encore, il faut se demander ce qu'ils fument, ces hommes-là? La proposition est ridicule, un autre exemple de la thèse selon laquelle l'indépendance serait un divorce avec tous les privilèges du boudoir. Non, monsieur.

Puis hier, on lit dans *Le Devoir* la déclaration de M. L'Allier à Lausanne, où il explique au CIO que le projet indépendantiste n'est qu'un «exercice démocratique propre à notre fédéralisme».

Quoi qu'il arrive, le pays continuera à fonctionner. Non plus, monsieur.

À P R O P O S

... des revenus des gens scolarisés

En moyenne, les travailleurs qui ont fait des études postsecondaires gagnent davantage que ceux dont le niveau de scolarité est inférieur.

En 1990, les personnes âgées de 20 à 65 ans n'ayant pas de diplôme d'études postsecondaires gagnaient en moyenne 23 700 \$ par an alors que celles possédant un diplôme d'études postsecondaires gagnaient en moyenne 34 900 \$ par an.

Les hommes n'ayant pas de diplôme d'études postsecondaires gagnaient environ 29 900 \$ en moyenne comparé à

43 400 \$ dans le cas de ceux ayant un diplôme d'études postsecondaires; pour les femmes, les chiffres correspondants étaient respectivement de 16 700 \$ et 26 300 \$.

Le lien entre le niveau de scolarité et le revenu s'observe également dans le cas des personnes handicapées; cependant, à niveau de scolarité équivalent, les personnes handicapées ont 20 % de chance en moins d'être employées que les personnes qui ne sont pas handicapées.

Réforme des programmes sociaux, document d'information, Ottawa, 1994.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Urgent: un débat international sur l'impact des sanctions contre l'Irak

Selon l'UNICEF, plus d'un million et demi d'enfants pourraient mourir au cours des prochains mois si...

PIERRE BEAUDET

Centre d'études arabes pour le développement

Le début de l'année marque le triste quatrième anniversaire de la guerre contre l'Irak déclenchée au début de 1991 par une coalition sans précédent menée par les États-Unis. La guerre est finie, mais la population irakienne continue de vivre une situation catastrophique.

Selon l'UNICEF, plus d'un million et demi d'enfants pourraient mourir au cours des prochains mois si les sanctions qui sont imposées contre l'Irak par décision du Conseil de sécurité continuent d'être maintenues.

Selon les dispositions établies par les sanctions, l'Irak peut acheter les biens alimentaires et les médicaments «essentiels» identifiés sur une liste très restrictive du Conseil de sécurité, mais le problème est que ne pouvant vendre son pétrole, l'Irak n'a pas les moyens d'importer plusieurs produits essentiels, entre autres des produits pharmaceutiques. Également, l'infrastructure du pays, notamment les services de base comme l'approvisionnement en eau, n'a pas encore été rétabli d'une façon satisfaisante.

Avant la guerre, l'Irak importait l'essentiel des pièces nécessaires au maintien de ces infrastructures dont une partie importante a été détruite par les bombardements de 1991.

On se souviendra que les États-Unis et leurs alliés ont déversé 130 000 tonnes de bombes sur l'Irak, soit l'équivalent de sept bombes atomiques d'une force équivalente à celles qui avaient été lancées contre le Japon en 1945.

Selon diverses études, on observe depuis une augmentation exceptionnelle des cas de cancer, ce qui pourrait être causé par le fait des déchets radioactifs qui se retrouvent partout dans le pays.

Les missiles utilisés par l'aviation et l'artillerie des coalisés contiennent en effet des produits hautement radioactifs, notamment de l'uranium enrichi.

C'est dans ce contexte catastrophique que le débat sur les sanctions contre l'Irak est remis sur la place publique.

La France et la Russie, notamment, désirent la levée de ces sanctions, contre l'opposition irrédicible des États-Unis. Invoquant des raisons humanitaires, l'Euro-



PHOTO ARCHIVES
L'Irak ne peut vendre son pétrole et n'a donc pas les moyens d'importer plusieurs produits essentiels, entre autres des produits pharmaceutiques.

pe (qui vient, par l'entremise du programme d'aide de la Communauté européenne, de débloquer 20 millions \$ pour financer l'achat de biens alimentaires et de médicaments pour l'Irak) estime qu'il est temps d'en finir avec la guerre contre l'Irak, une guerre qui ne semble pas affaiblir la dictature de Saddam Hussein tout en affectant terriblement la population irakienne.

Un véritable débat international sur l'impact des sanctions est terriblement urgent. Il appert que le régime de Saddam utilise ces sanctions pour maintenir son pouvoir. Dans ce contexte, l'opposition irakienne (qui est assez divisée en plusieurs tendances) penche, en majorité, pour la levée des sanctions.

Selon ces dissidents, les sanctions punissent injustement les victimes mêmes de Saddam. Des pourparlers au sein de l'opposition sont en cours pour établir un consensus sur cette question.

Les hypothèses de départ sont qu'il faudrait au moins minimiser les sanctions, d'une manière qui pourrait être la suivante:

■ la levée immédiate de toutes les sanctions sur les parties du territoire irakien qui ne sont plus sous le contrôle de Bagdad, notamment les parties autonomes du Kurdistan;

■ la levée graduelle des sanctions sur tout ce qui concerne les communications, les voyages (il est pratiquement impossible pour les Irakiens d'obtenir des visas), l'accès au savoir (envoi de livres, de matériel pédagogique, etc.);

■ la levée graduelle des autres sanctions en fonction d'un programme à négocier conjointement par les Nations-Unies et l'Irak concernant le respect des droits humains et qui pourrait éventuellement comprendre l'envoi de moniteurs internationaux chargés de superviser le respect de ces ententes.

Ces mesures pourraient être accompagnées par la mise en place par des organisations de défense des droits humains et des ONG d'un tribunal international pour juger les crimes contre la paix et l'humanité commis par plusieurs régimes au Moyen-Orient.

La dictature de Saddam Hussein n'est pas le seul cas, malheureusement. Une politique de «deux poids deux mesures» n'a aucune crédibilité du point de vue de la légalité et de la moralité internationale et c'est malheureusement ce qui caractérise actuellement la politique occidentale dans la région.

On ne peut pas enfermer l'Irak dans une prison de la mort sous prétexte que les droits n'y sont pas respectés quand des violations flagrantes des droits humains sont commises chaque jour dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza, par exemple.

Témoignage sur Paul Zumthor

Un sage dans la cité

LILIANE BLANC

Écrivaine, professeure

Ces derniers jours, sans bruit, un homme rare nous a quittés: l'écrivain Paul Zumthor. Aux témoignages des quelques personnes qui ont souligné publiquement, avec regret, le départ discret de cet homme de grande envergure, je voudrais ajouter le mien. Celui de l'étudiante reconnaissante qui salue en lui le très grand professeur qu'il fut également.

J'ai eu le privilège — je prends ici ce mot dans toute sa force première — de suivre le cours sur la littérature médiévale que donnait Monsieur Zumthor à l'Université de Montréal, alors qu'il en était à sa dernière année d'enseignement. Ce genre de cours, qualifié ordinairement de magistral dans le jargon universitaire, avec lui, l'était vraiment. Pour rien au monde je n'aurais manqué ces trois heures, où nous nous entassions dans l'Amphithéâtre chaque semaine, afin d'écouter, fascinés, ce petit homme à l'allure encore adolescente, lever le voile sur une période de l'histoire qui, avant lui, me semblait plutôt barbare et bien obscure.

À la façon de ces conteurs médiévaux dont il nous parlait, c'est tout un monde vieux de plus de 1000 ans qu'il faisait resurgir devant nous. Ainsi, au fil des semaines, la formation de la langue et l'évolution de la littérature française nous ont été enseignées comme une belle histoire pleine de rebondissements dont nous attendions impatientement la suite. Nous avons découvert peu à peu à quel point nous étions tributaires de ce passé, soudain rendu si vivant par les propos de cet être inspiré. Notre époque amnésique n'avait rien inventé, pas même les échanges culturels avec les contrées lointaines. En fait, l'humanisme Zumthor nous disait que connaître la période médiévale, c'était tenter de nous comprendre un peu mieux nous-mêmes.

Cette grande clarté du Moyen-Âge, chère à Gustave Cohen, c'est avec lui que je l'ai découverte. Je l'en remercie infiniment. Il restera, pour moi, l'incarnation du prof idéal, celui qui transmet ses connaissances (chez lui immenses) avec ferveur, mais aussi avec une bonne dose d'humour et de sérénité. Pas de familiarité avec lui, mais pas de distance pour autant. Il imposait naturellement le respect.

Je l'ai croisé à plusieurs reprises, par la suite, dans le quartier Côte-des-Neiges. Il prenait parfois le même autobus que moi. Un homme simple, qui semblait apprécier l'anonymat. Je ne l'ai abordé qu'une seule fois: lors d'un des derniers Salon du livre. Je suis allée le saluer et le remercier sur stand Gallimard. Il m'a regardée de son air de Pierrot lunaire étonné, se demandant ce qu'il devait faire de tous mes compliments. Nous avons conversé un peu et ce jour-là, mon cher professeur m'a mise une dernière fois sur quelques pistes de lectures qui m'ont grandement aidée dans mes recherches. Je ne l'ai plus revu. L'annonce de sa mort m'a bien surprise: pour moi, il était de ces êtres qui ne vieillissent pas.

Lon s'étonnait l'autre matin, à la radio, qu'en notre cité la présence d'un tel homme soit passée quasi inaperçue. Miracle, déjà, que la Radio-AM en ait parlé. Ainsi va notre époque, tumultueuse et superficielle, qui ne voit de lumière que dans le clinquant. Au pays de Céline, la parole d'un Sage ne s'arrache pas à 600 000 exemplaires. Il faut plutôt essayer de la trouver au cours d'un long voyage au bout de notre nuit.

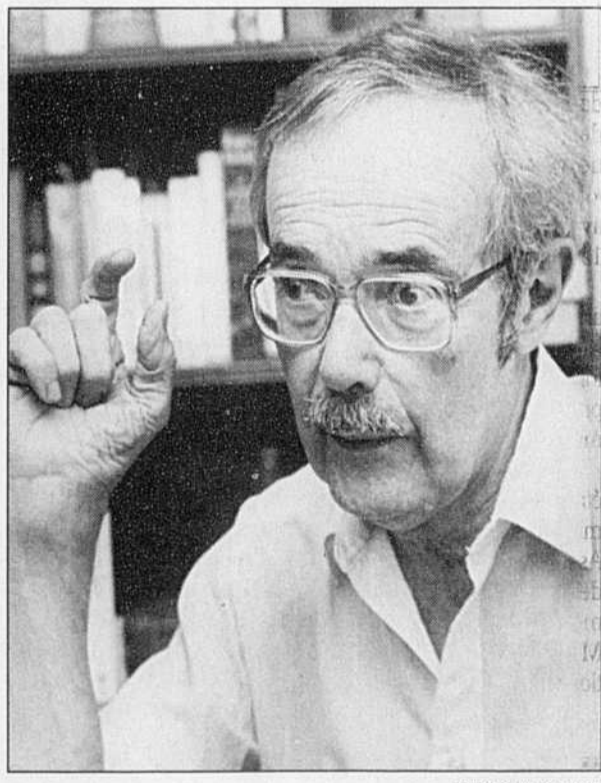


PHOTO ARCHIVES
Paul Zumthor: un petit homme à l'allure adolescente.

Pour la défense de l'UQAM et de l'Université publique au Québec

Une réflexion sérieuse s'impose pour améliorer la structure du réseau universitaire

Extraits de la déclaration du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) sur le sous-financement de l'UQAM présentée au ministre de l'Éducation, M. Jean Garon, le 19 janvier 1995. Le Comité exécutif du SPUQ Simone Landry, présidente

Louis Gill, premier vice-président
Jean Carrette, deuxième vice-président
Bertin Trotter, secrétaire
André Vidricaire, trésorier

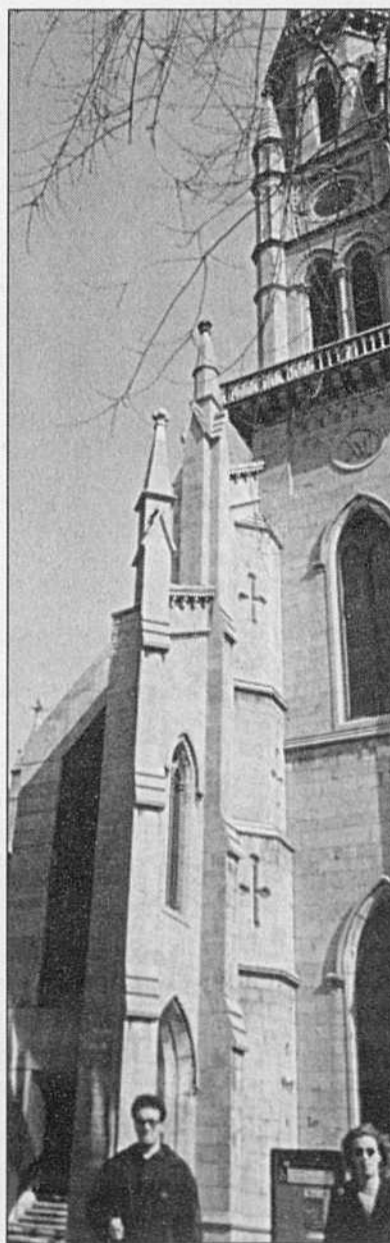
Les concepteurs de l'Université du Québec, lors de sa création en 1968, l'avaient envisagée comme l'embryon d'un réseau public des universités au Québec, appelé à intégrer les universités à charte privée existant alors, pour constituer une tonalité ayant pour mission de desservir l'ensemble du territoire du Québec et de porter le savoir tant dans les régions périphériques que dans les centres urbains.

Les universités à charte privée, francophones et anglophones, ont décliné, nous le savons, l'invitation qui leur était faite de se joindre au réseau de l'université publique. L'Université du Québec est ainsi demeurée le réseau de ses propres constituantes, assumant seule le développement essentiel d'une infrastructure universitaire à l'extérieur des grands centres.

Développement impressionnant

Facteur clé de la démocratisation de l'accès à l'éducation, l'Université du Québec a connu en 25 ans un développement impressionnant. Sur quelque 250 000 étudiantes et étudiants inscrits dans les universités québécoises aujourd'hui, à temps complet ou partiel, 80 000 le sont dans l'une ou l'autre des constituantes de l'UQ, soit près du tiers de tous les inscrits. Pourtant, au chapitre de son financement, l'UQ, avec ses 11 constituantes, n'est considérée par la loi que comme une des neuf universités québécoises, au même titre que les huit autres (Laval, Montréal, Sherbrooke, Polytechnique, HEC, McGill, Concordia, Bishop's).

La responsabilité du développement du réseau universitaire dans l'ensemble du Québec a donc reposé



sur la seule Université du Québec, pénalisant en particulier sa constituante de Montréal, dont les ressources financières ont été pendant de longues années lourdement grevées par un injuste système de péréquation qui a créé de sérieuses tensions à l'intérieur du réseau. Son éclatement n'a pu être évité que par l'octroi à l'UQAM d'un statut «d'université associée» au sein du réseau en 1985.

L'UQAM obtenait ainsi la suppression du système de péréquation interne dont elle avait jusqu'alors été victime et un réajustement de sa base de financement au sein de l'Université du Québec.

Mais rien n'était pour autant réglé quant à la part de son sous-fi-

nancement imputable au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science jusqu'en 1994 et au ministère de l'Éducation par la suite. Aujourd'hui, près de 10 ans plus tard, l'UQAM est toujours victime d'une iniquité qui lui impose un sous-financement annuel évalué à 3,4 millions \$ selon les normes et méthodes de calcul du ministère.

Les demandes répétées de l'UQAM pour obtenir une correction de sa base de financement et la levée de l'injustice qui la frappe sont butées à un refus systématique des gouvernements qui, les uns comme les autres, ont renvoyé l'UQAM à l'UQ, l'enjoignant de trouver la solution à un problème défini comme interne à l'UQ.

Les lourdes conséquences du sous-financement de l'UQAM

Au même moment, le gouvernement consentait à ajuster à la hausse le financement de certains établissements considérés comme sous-financés (McGill, Concordia, Bishop's et l'École des HEC) en leur accordant des ressources financières accrues.

D'un côté, le ministre Claude Ryan justifiait ce nouvel apport de fonds publics au réseau universitaire privé en disant «répugner profondément à corriger le sous-financement de certains établissements par l'appauvrissement des autres»; de l'autre, il imposait au réseau public la mesure même qu'il se refusait de prescrire au réseau privé en niant à l'UQAM le réajustement qu'elle était en droit d'obtenir. Il y a là un intolérable «deux poids, deux mesures».

Le manque de ressources financières a eu de lourdes conséquences sur la mise en place des conditions essentielles à un enseignement universitaire de qualité à l'UQAM. L'une d'elles est l'insuffisance dramatique du nombre de postes de professeurs et de professeurs réguliers.

Rappelons à cet égard qu'au début des années 1980, quelque 400 postes, qui devaient être ouverts en vertu de la convention collective, ont dû être sacrifiés. Aujourd'hui, plus de 10 ans plus tard, faute d'une correction adéquate du financement de l'UQAM, le problème demeure entier.

Il s'est manifesté entre autres au cours des dernières années sous la forme d'un contentieux de quelque 60 postes que l'Université avait laissés vacants et qu'elle a mainte-

nant l'obligation de combler à la suite de sentences arbitrales récemment rendues. Pour tenir compte du contexte financier dans lequel s'expriment les besoins criants ressentis par l'ensemble des départements, le syndicat a fait preuve d'une attitude conciliatrice et proposé de répartir sur deux ans le comblement de l'ensemble des postes vacants.

La volonté généralisée au sein du corps professoral de voir ces postes comblés se fonde également sur le déséquilibre flagrant entre l'UQAM et les autres établissements universitaires à ce chapitre.

Pour ne donner qu'un exemple, précisons qu'à l'Université Laval, qui comptait à la session d'automne 1994 quelque 6000 étudiantes et étudiants de moins que l'UQAM (30 000 à Laval, 36 000 à l'UQAM), il y a 1400 professeurs et professeurs réguliers, alors qu'il n'y en a que 1000 à l'UQAM; on continue par ailleurs à embaucher un minimum de 30 nouveaux professeurs et professeurs par année à Laval, alors qu'à l'UQAM, non seulement on ne procède pas à de nouvelles embauches, mais on ne comble pas les postes vacants.

C'est là une manifestation probante de la nécessité impérieuse de redresser la base de financement de l'UQAM, et ce dans les plus brefs délais.

Repenser le système universitaire au Québec

À moyen terme, une réflexion sérieuse doit être entreprise pour en arriver à proposer des moyens d'améliorer la structure du réseau universitaire et d'en alléger le fardeau financier par l'élimination des doublons administratifs.

Il importe de repenser l'université au Québec comme un ensemble intégré et de délaisser un système où les établissements sont poussés à se mesurer, à rivaliser, à ne défendre que leurs intérêts propres. Nous devons rechercher les moyens de rassembler les universités sur la base d'une vision commune de leurs responsabilités et obligations respectives en tant que composantes complémentaires d'un réseau national.

Il est de l'intérêt de l'enseignement et de la recherche universitaire d'arriver à une telle intégration. Nous souhaitons que les États généraux de l'Éducation soient l'occasion d'en débattre.



ACTUALITÉS



En compagnie du président de l'Assemblée nationale française, Philippe Séguin, M. Parizeau a dévoilé hier une plaque commémorative en l'honneur de l'ex-premier ministre René Lévesque, à l'intérieur du palais Bourbon.

ACCUEIL Ton modéré

SUITE DE LA PAGE 1

Philippe Séguin avait fait les choses en grand et réuni dans la salle des Fêtes des personnalités de tous les horizons: du chanteur Gilbert Bécaud à l'écrivain Jean La-couture, en passant par Hubert Reeves et un large éventail de parlementaires français. Étaient cependant absents la plupart de ceux qui devraient jouer un rôle clé dans l'élection présidentielle de mai prochain.

Au-delà des fanfares et des lustres, les propos de Philippe Séguin sont demeurés réservés. L'homme connu pour son franc-parler n'a pas prononcé le «Vive le Québec libre!» tant attendu. Il a décrit le Québec comme une société moderne dont la France avait beaucoup à apprendre. «Nous n'ignorons pas où vous voulez aller», s'est-il contenté de dire au sujet du prochain référendum, avant d'ajouter que la France n'entendait pas «marcher devant» le Québec, «non plus que rester en arrière».

Interrogé sur les propos tenus hier par l'ambassadeur Benoît Bouchard qui minimisait l'importance des hommes politiques qui accueillent Jacques Parizeau et qui qualifiait certains d'entre eux d'«électrons libres» (*loose cannons*), Philippe Séguin a été acerbe: «Pour ne pas être offensé, il ne faut pas entendre!» Jacques Parizeau avait précisé plus tôt: «Qu'un ambassadeur se sente dérangé par mes propos, je n'ai rien à en faire!»

Sur les lieux mêmes de l'Assemblée nationale, Benoît Bouchard a adopté un ton plus modéré que la veille. Déplorant que Jacques Parizeau (qu'il avait rencontré en privé dans la matinée) vienne défendre son projet souverainiste en France, il a affirmé n'avoir rien à reprocher aux propos de Philippe Séguin. «Je pense qu'on peut vivre avec ça (...). Il n'y a rien là-dedans contre le Canada.» En anglais, l'ambassadeur a même ajouté: «La moindre des choses à laquelle on doit s'attendre de la part de n'importe quel pays, c'est qu'il respecte la décision des Québécois.»

Benoît Bouchard a cependant déploré le geste de 42 intellectuels français qui affirment, dans une déclaration publiée hier, leur «entière solidarité» avec le combat des Québécois «pour que vive le Québec libre». La déclara-

tion qui a circulé dans les milieux proches de l'Association France-Québec a recueilli la signature d'écrivains et de professeurs de tous les horizons politiques, qui, cependant, ont souvent pour point commun de s'être opposés au traité de Maastricht renforçant l'Union européenne. On y trouve, entre autres, deux membres de l'Académie française (Jean Dutour et Jacques Laurent), un conseiller du ministre de l'Intérieur Charles Pasqua (Jean-Claude Bareaud), un auteur-compositeur (Jean Ferrat) et des écrivains connus comme Jean-Edern Hallier et Gabriel Matzneff.

«J'ai signé ce texte, a expliqué au *Devoir* l'essayiste de gauche Max Gallo, parce que je crois qu'il y a une idéologie vague et forte qui laisse entendre que l'époque est marquée par la création de grands ensembles et que l'idée de la nation et de la souveraineté est dépassée. Or, l'exemple de l'URSS et de l'Europe centrale montrent que les peuples qui en ont la volonté ont intérêt à affirmer leur autonomie et leur souveraineté, car les grands ensembles craquent souvent dans la violence.»

Reçu au Conseil permanent de la Francophonie, Jacques Parizeau s'était montré ravi que le débat sur la souveraineté ne soit pas considéré «dans la vieille Europe et en Afrique» comme «délirant». Il avait aussi souligné que la souveraineté mettrait un terme aux ballets diplomatiques auxquels se livrent Québec et Ottawa.

Pendant que le premier ministre faisait des rencontres privées (ses attachés politiques refusent de confirmer une rencontre avec le centriste et éventuel candidat à la présidence Raymond Barre), son épouse Lisette Lapointe allait rencontrer l'abbé Pierre dans les locaux de sa fondation où on lui a remis l'Ordre national du Québec. En soirée, Jacques Parizeau a rencontré le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé avant d'aller sabler le champagne à une réception du Quai d'Orsay.

Sans représenter un événement important dans l'actualité politique française, la visite de Jacques Parizeau a attiré l'attention des quotidiens *Le Monde*, *L'Humanité*, *Libération*, *Info Matin*, du magazine *Le Point* et, surtout, du journal télévisé de TF1, la première chaîne française.

RENARD Le plus rusé des rusés

SUITE DE LA PAGE 1

nouveau, tout à fait dans la tradition moderniste. Pianiste et trompettiste de talent, il se produit encore, tous les mardi soirs, à Toronto, avec le groupe de jazz CCMC. On lui doit aussi la réalisation de quelques films-cultes de la vague expérimentale (*Wavelength*, par exemple). Il s'est également imposé avec des collages, des photographies, des assemblages d'objets trouvés et des sculptures.

En fait, Michael Snow est devenu le plus rusé de tous les artistes rusés que le pays ait produits. C'est l'enfant prodige du ROC (*Rest of Canada*), une sorte de Riopelle du Canada anglais, quoi, dont la renommée s'étend d'ailleurs, elle aussi, bien au-delà du 49^e parallèle et des trois océans. En quarante ans de travail, cet être complexe et «multidoué» est devenu tout à la fois la figure de proue de l'avant-garde et l'artiste officiel adulé du grand public, notamment pour avoir réalisé les sculptures d'œuvres en vol au Centre Eaton de Toronto.

Il est donc habitué aux honneurs des salles muséales. L'an dernier, avec *The Michael Snow Project*, le Musée des beaux-arts de l'Ontario et d'autres établissements de la Ville reine lui ont même consacré la plus grande rétrospective jamais offerte à un artiste canadien vivant.

L'exposition du MAC, qui sera officiellement inaugurée jeudi soir, n'a rien de comparable. Elle compense tout de même pour les quinze dernières années passées sans Snow à Montréal (la dernière présentation de ses œuvres remonte à 1980).

Ce récent travail s'intitule *Michael Snow — Œuvres de la collection du Musée des beaux-arts du Canada*. L'exposition est donc tirée de la collection outre-otaouaie qui comprend 65 œuvres (c'est un autre signe de l'importance de cet artiste, malheureusement beaucoup moins bien représenté dans les voûtes du MAC). Pierre Landry, un des plus habiles conservateurs du musée de la rue Sainte-Catherine, en a très judicieusement sélectionné une trentaine en se concentrant sur la première moitié de la carrière de l'artiste, depuis ses débuts jusqu'au milieu des années 70.

Il y a de tout dans ce lot, où s'exprime le génie de l'artiste des neiges: des dessins du milieu des années 50, immédiatement suivis par des toiles abstraites, une multitu-

de d'œuvres de la célèbre série des *Walking Woman* (1961-1967), des exemples de travaux à base de photos et des installations des années 60 et 70, ainsi que des films dont une rétrospective sera d'ailleurs projetée dans les prochaines semaines. En fait, la production de Snow est à ce point foisonnante et diversifiée qu'au premier coup d'œil on a l'impression de visiter une exposition de groupe.

Ceci dit, on peut tout de même reconnaître quelques thèmes et obsessions de Snow, comme le travail autobiographique, l'œuvre autoréférentielle, les variations incessantes autour d'un même motif, ou les rapports entre la forme et le fond, au-delà de la perception immédiate. Sur-tout, quelle que soit l'œuvre, peu importe la technique employée, avec ses travaux les plus «abordables» comme avec les plus formalistes, cet artiste surdoué donne toujours l'impression d'aller au cœur des choses et jusqu'au noyau dur des questionnements suscités par l'art.

Ainsi, dans *Authorization*, une œuvre de 1969, Michael Snow s'est photographié plusieurs fois au polaroid devant un miroir, en collant la photo sur la glace à chaque coup, pour finalement exposer le processus même de la fabrication de l'œuvre et le thème de la mise en abyme.

Dans *Field* (1973-1974), il expose des photos qui se sont pour ainsi dire «faites elles-mêmes» puisqu'elles ont été réalisées sans appareil, en laissant des feuilles s'imprimer sur du papier photographique.

Avec la série des *Walking Woman*, il aborde les problèmes de l'expérience visuelle, de la lecture des formes figuratives et de la mise en séquence. Pendant sept années consécutives, Michael Snow a produit environ 200 œuvres autour de cette silhouette de femme déambulant dans les années 60. Elle est devenue son effigie et a été montrée sur les murs du métro de New York, dans le pavillon de l'Ontario à l'Expo 67 et dans les pages du *Village Voice*. Au MAC, on retrouve des *Walking Women* peintes, découpées dans le papier, collées ou filmées.

On le comprend, c'est toute l'exposition de ce renard des neiges qui réjouit l'œil et l'esprit, et il est donc tout simplement recommandé de s'y pointer, et vite.

Michael Snow — Œuvres de la collection du Musée des beaux-arts du Canada, tout comme celle consacrée à Angela Grauerholz, sera en place jusqu'au 23 avril prochain.

ALENA Aucune assurance

SUITE DE LA PAGE 1

vient aux Canadiens et aux Québécois. Ça ne nous regarde pas», dit-il.

M. Blanchard a soutenu que M. Clinton, lors de sa visite à Ottawa le 23 février, a l'intention de «célébrer cette alliance fructueuse avec tout le Canada» et «probablement de souligner que nous avons d'excellentes relations avec un Canada fort et uni, incluant le Québec, mais que nous n'avons aucune envie de nous mêler d'une affaire qui relève de la politique intérieure, que nous n'avons pas le droit de le faire, que nous n'en avons pas la compétence».

M. Clinton mettra plutôt l'accent sur l'économie, les relations commerciales, les emplois et la coopération. Il espère pouvoir conclure avec le premier ministre canadien Jean Chrétien une nouvelle entente sur l'aviation civile, dite de «cieux ouverts», actuellement en négociation.

M. Blanchard n'a pas voulu s'engager, au nom des États-Unis, à respecter le résultat du référendum quel qu'il soit. «Il s'agit d'une situation hypothétique. Nous entendons parler de cela depuis des années, dit-il. Il n'y a rien de neuf. C'est pourquoi nous ne voulons pas nous engager dans des spéculations sur ce qui pourrait ou ne pourrait pas se produire.»

Sans spéculer, M. Blanchard a «assuré qu'aucune assurance n'a été donnée, à quelque niveau que ce soit du gouvernement américain, sur l'adhésion du Québec à l'ALENA, à l'OTAN ou à quoi que ce soit d'autre».

Il souligne qu'il n'y a «absolument rien d'automatique dans l'adhésion du Québec à l'ALENA». Mais il estime que «ce sera un problème juridique complexe qui prendra beaucoup de temps à régler».

Dans une allocution à l'Institut canadien des relations internationales, M. Blanchard a vanté la relation entre les deux pays, la qualifiant de «modèle» pour le reste du monde. Il est cependant resté muet sur la question de l'avenir du Québec, s'étant borné à répondre aux questions des journalistes à ce sujet en aparté.

Il a toutefois souligné «la nature très, très décentralisée de la fédération canadienne». Il a rappelé les nombreuses ententes qui unissent les deux pays dans les domaines du commerce et de l'environnement, et la valeur croissante des échanges dont dépendent des centaines de milliers d'emplois.

L'ancien délégué du Québec à New York, Léo Paré, a noté, en remerciant M. Blanchard, qu'on dit souvent que le Canada et les États-Unis sont deux pays unis par une frontière. «Au Québec, dit-il, on se demande si ce n'est pas un modèle qui nous réussirait avec le Canada anglais.»

HÔPITAUX Valse-hésitation

SUITE DE LA PAGE 1

Aux grands maux les grands remèdes, donc. Ce genre de restructuration du réseau pourrait permettre de sauver de 30 à 50 % des coûts, tout en desservant la même clientèle, estime-t-on. «Mais aura-t-on le courage politique de poser ces gestes?», s'interroge M. Levine.

La valse-hésitation qui règne dans le dossier du regroupement des hôpitaux universitaires à Montréal est un bien mauvais signe, croit M. Levine, et témoigne du peu d'élan des gouvernements à adopter des solutions plus draconiennes.

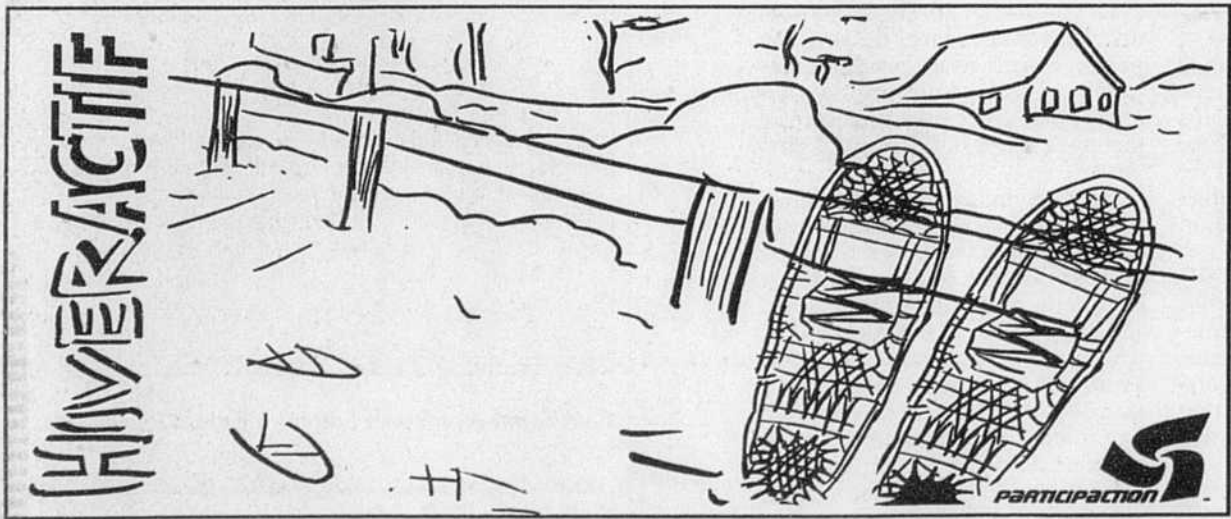
Par contre, la Régie régionale de Montréal a déjà commencé à ausculter tout le réseau de la santé et des services sociaux de la région, n'excluant pas les changements de mission, les fermetures ou les regroupements. Si la Régie le peut, Québec aussi, tranche le président de cette association.

Plus que de maintenir l'accessibilité universelle et le

panier de services, les 45 associations présentes partagent la conviction qu'une révision des pratiques médicales est inévitable. Car, en bout de ligne, ce sont les médecins qui déterminent la durée du séjour dans un hôpital, prescrivent les médicaments et réclament des tests aux laboratoires. Déjà, un virage important a été amorcé. Les restrictions budgétaires ont obligé les médecins à se métamorphoser en administrateurs.

«Le délai pour obtenir les résultats de certains tests est tellement long que des médecins prescrivent tout de suite une batterie de tests plus poussés, autrefois exigés seulement après les tests de base», a donné à titre d'exemple M. Levine. Bref, la lourdeur du réseau, qui résulte en partie des compressions, engendre d'elle-même la montée en flèche d'autres coûts.

Bref, voilà autant d'avenues audacieuses, proposées par les gens du réseau de la santé, qui s'offrent avant de penser à sabrer les services. Hier, on espérait que ces signaux soient bien reçus à Québec.



1832, Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec)
H3H 1E4 (Métro Guy)
Tél.: (514) 935-6616

Dr. Robert Prescott
& Associés (Omnipraticiens)

LIPOSUCCION
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ

PROBLÈME DE POIDS?

CLINIQUE

weight loss center

contrôle du poids

CHABOT

NOUVELLE APPROCHE

1832, Sherbrooke Ouest
Montréal, Qc H3H 1E4
(514) 989-1948

APPROCHE PERSONNALISÉE

(1^{RE} VISITE GRATUITE)

DENTISTE **DENTUROLOGISTE**

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRES (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

Dr Michel Lefort, D.M.D.
Guyline Brouillette, D.D.

1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4
tél.: 939-2600
Métro Guy, 4005 St-Hubert

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / Télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / Télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.